



# GUIDE DE PRÉSENTATION DES ÉLUS

*étudiants*

# Edito



Salut,

Je te souhaite la bienvenue dans cette version actualisée de l'incroyable **Guide de Présentation des Élus Étudiants** !

Créé en 2019, par la Vice-Présidente en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante, ce guide est mis à jour régulièrement afin d'y ajouter de nouvelles informations permettant son enrichissement. Aujourd'hui, c'est à mon tour de l'actualiser !

Tu retrouveras dans ce guide tous les éléments te permettant de mieux comprendre le monde (parfois nébuleux) des élus, des conseils et de tout ce qui gravite autour. Après la lecture du Guide de Présentation des Elus Etudiants, la démocratie étudiante n'aura plus de secrets pour toi.

Si tu souhaites devenir élu ou si tu as encore des questions après la lecture du guide ou que tu souhaites discuter de certaines informations alors n'hésite pas à contacter la Vice-Présidente en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante de la FNEO.

En espérant que ce guide répondra à tes attentes et contiendra toutes les réponses aux questions que tu te poses,

Belle lecture !

Awena MORVAN

Vice-Présidente en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante 2023-2024



[suivideselus@fneo.fr](mailto:suivideselus@fneo.fr)



[www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)

# Sommaire

## 1 GLOSSAIRE

## 2 LES ACTEURS

- 3 - FNEO
- 5 - FAGE
- 7 - Fédérations territoriales
- 8 - Fédérations de filière
- 9 - Vice-Président Etudiant
- 10 - Vice-Doyen Etudiant
- 11 - Conseils Universitaires
- 16 - CNESER
- 18 - ComUE
- 20 - CROUS
- 23 - CNOUS

## S'INVESTIR DANS SA VIE ETUDIANTE

25

- S'investir dans la représentation étudiante - 26
- Pourquoi devenir élu ? - 28
- Etre élu étudiant - 29
- Les outils à ta disposition - 31
- Les événements - 33
- SNEE - 34

## TES SERVICES

35

- FSDIE - 36
- AGORAé - 39
- Aides sociales - 40
- Valoriser ton engagement étudiant - 42

## AJOUTS EDITION 2022

44

- RSE - 45
- EPE - 46
- Liens utiles - 47

## TÉMOIGNAGES

48

## ORGANISATION DES UNIVERSITÉS

53

Guide de présentation des élus étudiants -  
Edition 2024

Edité par la FNEO (association loi 1901)

Contact : [www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)

[presidence@fneo.fr](mailto:presidence@fneo.fr)

[suivideselus@fneo.fr](mailto:suivideselus@fneo.fr)

Images : Unsplash, Freepik, Flaticon, FAGE, Canva  
Rédaction : Ysaline GIRARD, Laure DELESALLE, Eline HUSSER, Rozenn LE COANT et Awena MORVAN  
VP Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante 2019, 2021, 2022, 2023 et 2024

Maquette : Sofia CHERIF (2019), Laure DELESALLE (2021), Léa NAIT-MOULOUD (2022), Rozenn LE COANT (2023), Awena MORVAN (2024)

# Glossaire

## - A -

**AG** : Assemblée Générale  
**AMF** : Association des Maires de France  
**ANÉÉ** : Association Nationale des Élus Étudiants  
**ARF** : Association des Régions de France  
**ASAA** : Aide Spécifique Allocation Annuelle  
**ASAP** : Aide Spécifique Allocation Ponctuelle

## - B -

**BCS** : Bourses sur Critères Sociaux  
**BIATSS** : (personnels) de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé  
**BIATOSS** : (personnels) de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers de service, Sociaux et de Santé  
**BN** : Bureau National  
**BU** : Bibliothèque Universitaire  
**BVE** : Bureau de la Vie Étudiante

## - C -

**CA** : Conseil d'Administration  
**CAc** : Conseil Académique  
**CCI** : Contrôle Continu Intégral  
**CCloé** : Calculateur Carbone libre des organisations étudiantes  
**CDEFI** : Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs  
**CEVU** : Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
**CFUO** : Centre de Formation Universitaire en Orthophonie  
**CFVU** : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
**CNESER** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
**CNOUS** : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires  
**CNU** : Conseil National des Universités

**ComUE** : Communauté d'Universités et d'Établissements  
**CPS** : Conseil Pédagogique et Scientifique  
**CPU** : Conférence des Présidents d'Université  
**CR** : Commission de Recherche  
**CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires  
**CSU** : Centre de Soins Universitaire  
**CVEC** : Contribution Vie Étudiante et de Campus

## - D -

**DDS** : Dispositif De Solidarité  
**DP** : Directeur Pédagogique

## - E -

**ECTS** : European Credits Transfer System  
**EPCSCP** : Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
**EPIC** : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial  
**EPST** : Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique  
**ESR** : Enseignement Supérieur et Recherche

## - F -

**FAGE** : Fédération des Associations Générales Étudiantes  
**FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

## - J -

**JO** : Journal Officiel

## - M -

**M3C** : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences  
**MESR** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
**MOOC** : Massive Open Online Course

## - O -

**ORE** : loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants

## - P -

**PDE** : Promotion et Défense des Étudiants  
**PE** : Parole Étudiante

## - R -

**RI** : Règlement Intérieur  
**RSE** : Régime Spécial d'Études  
**RU** : Restaurant Universitaire

## - S -

**SIUMPPS** : Service InterUniversitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé  
**SNEE** : Séminaire National des Élus Étudiants  
**SNU** : Service National Universel  
**SSE** : Service de Santé Étudiante  
**SUMPPS** : Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé

## - U -

**UE** : Unité d'Enseignement  
**UFR** : Unité de Formation et de Recherche  
**UNAGEF** : Union Nationale des Associations Générales d'Étudiants de France  
**UNEF** : Union Nationale des Étudiants de France  
**UNI** : Union Nationale Inter-universitaire

## - V -

**VDE** : Vice-Doyen Étudiant  
**VPE** : Vice-Président Étudiant  
**VSC** : Volontaire en Service Civique

## - W -

**WEFF** : Week-End de Formation de la FNEO  
**WEFFA** : Week-End de Formation de la FNEO des Associatifs  
**WESF** : Week-End Solidaire de la FNEO



# Les acteurs

Durant leurs deux années de mandat, les élus étudiants rencontrent et travaillent avec un grand nombre d'interlocuteurs, étudiants comme professionnels, qui sont membres des conseils dans lesquels ils siègent.

Il est important de les connaître, de cerner et comprendre leurs positions, leurs opinions, leurs arguments, afin de favoriser un dialogue constructif sur les enjeux concernant la formation et la jeunesse, et ainsi mener un mandat efficient dans l'intérêt de tous les étudiants.

Tu trouveras dans cette partie une liste non exhaustive ainsi qu'un descriptif des acteurs à connaître pour mener à bien un mandat d'élu.

# LA FNEO



La **Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO)**, association loi 1901, a été créée en 2002 pour représenter les étudiants en orthophonie au niveau national et faire valoir leurs droits.

Vingt-et-une associations d'étudiants en orthophonie y adhèrent et la dernière est membre observatrice, représentant **près de 4 500 étudiants**.

Portée par ce réseau, la FNEO est donc animée par une forte valeur de **fédéralisme**.

Les objectifs de la FNEO sont :

- De **représenter les étudiants en orthophonie et de défendre leurs droits, leurs intérêts et leurs valeurs**
- De **former et informer les étudiants en orthophonie sur les sujets les concernant pour les rendre acteurs de leur formation, de leur vie étudiante et de leur future profession**
- De **promouvoir la vie associative et les projets de solidarité**
- **D'engager une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en orthophonie ainsi que sur la profession pour permettre aux étudiants d'en expérimenter le potentiel**
- De **favoriser le développement des projets des étudiants en orthophonie**
- **D'accompagner et de solidariser le réseau**

## LE FONCTIONNEMENT DE LA FNEO

La FNEO est basée sur un **système de démocratie participative**, c'est-à-dire que le fonctionnement de la structure et ses positions sont **issus des étudiants**.

En effet, le pôle présidence des associations étudiantes locales est administrateur de la FNEO. Il **fait le lien entre les étudiants de son Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO) et le Bureau National de la FNEO**.

Ainsi, les informations sont transmises à l'ensemble des étudiants en orthophonie qui peuvent remonter leurs avis par le biais de leur association locale.

À la FNEO, il existe un poste spécialement créé pour les **problématiques de représentation universitaire**.

Il s'agit du poste de Vice-Présidence en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante. Sa mission principale est l'accompagnement des élus étudiants en orthophonie qui vont eux-mêmes représenter les étudiants en orthophonie au local, défendre leurs droits et leurs intérêts, les informer sur les sujets les concernant.

Les administrateurs et le Bureau National se réunissent tous les deux mois, lors des Conseils d'Administration (CA) de la FNEO. Des Assemblées Générales (AG) ont également lieu lors du congrès National et des Week-Ends de Formation de la FNEO (WEFF et WEFFA) organisés dans l'année. Ces deux instances permettent aux administrateurs de **prendre les décisions qui vont définir le fonctionnement de la structure**. Ils votent les motions, définissent la ligne de conduite de la FNEO, élisent le Bureau National lors du Congrès, etc. Ils se positionnent dans l'intérêt des étudiants, en fonction de ce qu'ils leur ont fait remonter.

## LES ACTIONS (NON EXHAUSTIVES) DE LA FNEO

- Siéger dans les groupes de travail et les instances nationales pour **porter la voix des étudiants**
- Maintenir le contact et **négoier avec les acteurs nationaux et régionaux** les sujets d'actualité qui concernent la formation et la profession dans l'intérêt des étudiants
- **Susciter et accompagner l'engagement étudiant** : associatif, citoyen, solidaire, fédérateur, etc.
- **Améliorer la formation professionnalisante** : formation initiale de qualité dans l'intérêt du patient, de l'orthophonie et du monde de la santé
- **Démocratiser l'accès aux études et à leur réussite** : vie étudiante, opportunités étudiantes, affaires sociales
- **Défendre les droits des étudiants en orthophonie** et œuvrer à l'amélioration de leurs conditions d'études
- **Sensibiliser aux perspectives professionnelles** : démographie, installation en libéral ou en salariat, revalorisation des compétences, etc.
- **Organiser des événements annuels** qui permettent aux étudiants de se rencontrer et de se former : le Congrès National, les WEFF et le WEFFA
- Éditer et diffuser un magazine bi-annuel : le **Graine d'Orthophoniste**
- **Mettre à disposition des étudiants un Annuaire des Mémoires** rédigés par les étudiants en orthophonie et **renseigner sur l'accès à la recherche**
- **Développer la mobilité internationale** pour permettre aux étudiants de faire un stage ou un semestre à l'étranger

Depuis 2003, la FNEO est adhérente à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) et est donc **administratrice de celle-ci**. La FAGE nous apporte **poids, soutien, contacts et visibilité face aux instances supérieures**. Nos valeurs correspondent à celles de la FAGE et, par notre adhésion, nous participons activement au développement de la structure.

**La FNEO, c'est donc des étudiants en orthophonie de toute la France qui agissent au quotidien pour la défense des droits d'autres étudiants en orthophonie.**

---

79, rue Périer 92120 Montrouge

 [contact@fneo.fr](mailto:contact@fneo.fr)

 [www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)

 [@La\\_FNEO](https://twitter.com/La_FNEO)

# LA FAGE



**La Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) est la première organisation représentative étudiante et de jeunesse de France.**

Elle a été fondée en 1989 pour fédérer les associations étudiantes autour des valeurs d'humanisme, de solidarité, d'indépendance et d'émancipation.

La FAGE est un **large réseau national d'associations et de fédérations étudiantes ainsi que d'élus étudiants locaux et nationaux.**

Aujourd'hui, elle regroupe 36 fédérations territoriales (cf. page 7), 25 fédérations de filière (cf. page 8) et 2 membres associés. Cela porte le nombre d'associations locales adhérentes à 2 000, soit **environ 300 000 étudiants représentés.**

**Son étendue territoriale et filiériste active et engagée, son double maillage efficient (territoire et filière) ainsi que la démocratie participative<sup>1</sup> sur laquelle repose tout son fonctionnement font de la FAGE la plus importante organisation étudiante de France.**

<sup>1</sup> Contribution active de l'ensemble des membres du réseau à la prise de décision pour la réalisation d'un objectif commun

La FAGE travaille sur deux grands pôles : la **représentation** et l'**innovation sociale**.



## LE PÔLE REPRÉSENTATION

Au sein de son **pôle représentation**, la FAGE **représente et défend les droits des étudiants et de la jeunesse au local, au national et à l'international.** Elle a pour objectif l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif ainsi qu'un libre accès à l'université pour tous. Elle agit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études afin que tous les étudiants s'émancipent et que l'enseignement supérieur reste un modèle d'**ascenseur social.**

La FAGE **suit et forme l'ensemble des militants et élus étudiants de son réseau étudiant**, afin de leur fournir un accompagnement efficient durant leur mandat et ainsi optimiser et innover les projets qu'ils portent.

La FAGE milite pour permettre à chacun de s'exprimer et de prendre en main son avenir, notamment grâce à la **démocratie étudiante.** Celle-ci définit une part importante de la formation universitaire, c'est elle qui va permettre aux étudiants de **se saisir de leurs droits démocratiques** et de **porter leurs préoccupations dans les instances de leur université.**

La FAGE traite également des dossiers dépendant des affaires sociales (tel les bourses sur critères sociaux) et académiques (tel la défense de nos formations).



## LE PÔLE INNOVATION SOCIALE

En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, la FAGE est également actrice de l'innovation sociale.

Elle mène des projets :

- De prévention (charte des événements responsables, formation des personnes de confiance pour les événements, etc.)
- De citoyenneté (le Calculateur Carbone libre des organisations étudiantes, etc.)
- De solidarité (projet AGORAé, épicerie sociale et solidaire et lieu de vie permettant de lutter contre la précarité et l'isolement des étudiants (cf. page 39), etc.)
- D'orientation étudiante (projet What's the fac, etc.)

Si tu souhaites en savoir plus sur les différents projets d'innovation sociale que mène la FAGE, tu peux visiter leur site internet : [www.fage.org](http://www.fage.org)

La FAGE est :

- **indépendante** des partis politiques, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes.
- **apartisane** : c'est à dire qu'elle ne se positionne pas pour un parti politique, en revanche, elle se positionne sur des sujets de société et de vie publique, elle est donc politisée.
- **laïque**
- **militante**
- **humaniste**
- **progressiste**
- **pragmatique** : c'est-à-dire fondée sur la pratique.

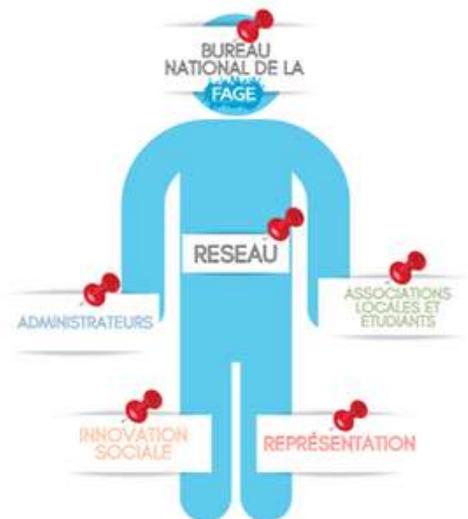
Force de propositions devant le Gouvernement et occupant respectivement six sur onze et trois sur six sièges au CNESER et au CNOUS, la FAGE est reconnue **organisation étudiante représentative** par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), et est **considérée pour toutes les questions relatives aux sujets de la représentation de la jeunesse**. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est également reconnue **association de jeunesse et d'éducation populaire**.

Les administrateurs, présidents et présidentes des fédérations de territoire et de filière adhérentes à la FAGE, forment le **corps délibératif du réseau**.

La FAGE construit sa politique au cours de ses CA et de ses AG, durant lesquels elle consulte ses administrateurs qui votent alors les **orientations et positions portées par le réseau et le Bureau National de la FAGE**.

Le soutien de la FAGE est un apport considérable pour ses fédérations adhérentes, telles que la FNEO, de par sa **présence médiatique, son influence nationale et sa légitimité reconnue par les pouvoirs publics**.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un **outil citoyen** pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société. Ainsi, le réseau de la FAGE est incontournable sur les questions étudiantes et de jeunesse, et est donc un interlocuteur privilégié pour défendre et représenter l'intérêt général.



---

79, rue Périer 92120 Montrouge

 01 40 33 70 70

 [contact@fage.org](mailto:contact@fage.org)

 [www.fage.org](http://www.fage.org)

 @La\_FAGE

# LES FÉDÉRATIONS TERRITORIALES



Les fédérations territoriales regroupent différentes associations étudiantes d'une même ville ou d'une même région. Elles entourent, informent et encadrent leurs associations adhérentes pour qu'elles puissent développer et améliorer la vie étudiante.

Présentes au quotidien sur les campus, les fédérations territoriales du réseau de la FAGE développent des projets répondant aux besoins sociaux des étudiants dans de nombreux domaines essentiels à l'accompagnement et à la réussite des étudiants : la formation, l'événementiel, la prévention, la solidarité, la culture, l'innovation sociale ou encore la représentation et la défense des étudiants. Ce qui les différencie des fédérations de filière, c'est leur implication dans les problématiques universitaires globales au local : lancer le débat sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'université, informer sur l'orientation des lycéens et des étudiants, coordonner les élections centrales locales, etc.

Les fédérations territoriales sont également des interlocuteurs privilégiés pour les institutions locales, car elles apportent une expertise de terrain pertinente.

Les fédérations territoriales coordonnent leurs équipes d'élus étudiants titulaires et suppléants actifs dans la défense des intérêts des étudiants. Ils répondent à leurs questions au quotidien.

Génératrice d'engagement, l'activité des fédérations territoriales constitue une voie d'accès à un développement de compétences sociales pour les jeunes.



Carte des fédérations territoriales dans les villes possédant un CFUO

# LES FÉDÉRATIONS DE FILIÈRE



Une fédération de filière regroupe les associations locales étudiantes d'une même filière d'études. Elle procure aux étudiants d'une même filière une **représentation nationale experte**. Tout comme les fédérations territoriales, elles suivent de près leurs associations adhérentes et les aident à développer leurs projets.

Les fédérations de filière et leur réseau mènent des **projets innovants répondant aux besoins sociaux des étudiants et à une insertion professionnelle de qualité**. Elles organisent également des événements de formation au cours desquels les étudiants peuvent en apprendre autant sur l'engagement étudiant que sur leur future profession.

Là où les fédérations territoriales œuvrent **sur les territoires**, les fédérations de filière travaillent **au national** afin de porter les positions des étudiants au gouvernement ou toute instance pertinente. Celles-ci peuvent également **mener une réflexion au local** pour être au plus près des problématiques des étudiants de chaque ville.

**La structuration nationale des fédérations de filière permet une réflexion approfondie et conduit à des propositions concrètes sur l'évolution des métiers et l'insertion professionnelle des jeunes. Elles sont des interlocuteurs privilégiés pour les institutions nationales et apportent un regard sur les métiers tournés vers l'avenir et la pluridisciplinarité des compétences.**

---

## En résumé

Lorsqu'une problématique est liée à la filière de l'étudiant, celle-ci est prise en charge par la fédération de filière.

Mais lorsque la problématique est locale et touche plusieurs filières d'une même ville, elle sera portée par la fédération territoriale.

De manière générale, les fédérations travaillent "**en double maillage**" c'est-à-dire ensemble pour apporter chacune leur expertise et représenter au mieux les étudiants.

# LE VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT



Au CROUS comme à l'université, on trouve un **Vice-Président Etudiant (VPE)**, élu pour deux ans. Il est un interlocuteur privilégié pour l'administration de l'université ou le CROUS. Il peut être convié à des réunions institutionnelles ou présider certaines commissions ou assemblées. Il coordonne aussi l'équipe d'élus étudiants.

Il est consulté pour les questions de vie étudiante.

Étudiant comme toi, il est accessible et saura t'aiguiller au sein de l'université ou du CROUS.

## LE VPE DE L'UNIVERSITÉ

Le **VPE de l'université** est élu parmi les élus CFVU lors du Conseil Académique (cf. page 14). Son rôle est de **représenter la voix étudiante dans les différentes commissions de l'université**. Il est le relais entre les différentes instances de l'université, les étudiants, les associations et les syndicats.

Le VPE de l'université contribue à la promotion de la citoyenneté étudiante et à l'animation du campus.

Il siège notamment en **commission FSDIE** (cf. page 36), voire même la présider dans certaines universités, et est un membre de droit au **Bureau de la Vie Etudiante (BVE)** (cf. page 37).

## LE VPE CROUS

Le **VPE CROUS** est élu parmi les élus étudiants CROUS lors du premier Conseil d'Administration après les élections CROUS. Il représente l'**acteur étudiant principal au sein du CROUS** en faisant le lien entre les services et l'équipe d'élus étudiants.

C'est notamment lui qui préside la **commission Culture-ActionS** (cf. page 22), mais il peut arriver qu'il préside également le Conseil d'Administration sur délégation du recteur. Il est membre de droit de toutes les commissions du CROUS et est invité à l'ensemble des manifestations nationales et académiques de celui-ci.

**Les VPE des universités d'une même ville et le VPE CROUS collaborent étroitement ensemble ainsi qu'avec la Fédération Territoriale, afin de travailler de concert à l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants.**

Ils peuvent par exemple travailler ensemble sur la répartition du temps de formation, la pause méridienne ou le calendrier, notamment pour améliorer la fréquentation des Restaurants Universitaires.

# LE VICE-DOYEN ETUDIANT



## INTERVIEW DE SOPHIE HEULLE, EX-VDE DE LA FACULTÉ DE SANTÉ DE SORBONNE UNIVERSITÉ

### Que veut dire être VDE ?

Le Vice-Doyen Etudiant est la personne référente de la liste d'élus.

Il est en contact très régulier avec l'équipe du doyen, avec les scolarités faisant de lui l'interlocuteur privilégié pour les élus et les étudiants.

Il s'occupe également de résoudre certains problèmes, s'il y en a.

### Depuis quand es-tu élue ? Qui t'a élue ?

J'ai été élue début mai 2022 (pour 2 ans) par les autres élus et le collège étudiant en conseil de fac.

### En quoi consiste ton rôle ? Quelles sont tes missions ?

Je suis impliquée dans tout le processus universitaire, je participe à différents groupes de travail avec les autres doyens, vice-doyens des autres facultés. Je siège dans différentes commissions de la faculté et de l'université.

### Qui sont tes interlocuteurs principaux ?

Je m'entretiens principalement avec les autres élus, les autres vice-doyens étudiants, le vice-président étudiant, la vice-doyenne en charge de la vie étudiante, le vice-doyen en charge de la formation, le doyen. Je suis également beaucoup au contact des étudiants.

### Qu'est-ce que ce rôle t'apporte personnellement et professionnellement ?

Je me sens plus active au sein de ma fac et cela me permet de ne pas être passive dans mes études. Je peux faire bouger des choses dans ma fac et mon université et cela est très valorisant. Je peux également apporter mon aide aux étudiants qui rencontrent des soucis dans leur scolarité. En global, ce poste m'apporte connaissances et compétences.

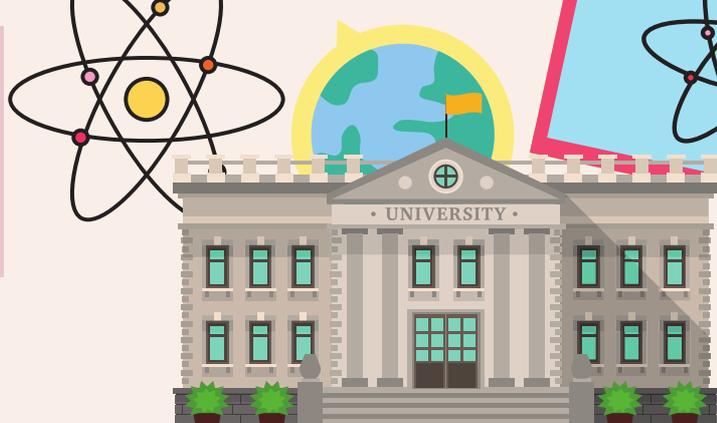
### Pourquoi c'est trop chouette que ce soit une étudiante en orthophonie qui soit VDE ?

C'est important parce qu'au sein des fac de médecine ou UFR Santé, les étudiants qui ne sont pas en études médicales sont moins représentés et reconnus dans les instances. Le fait qu'une étudiante en orthophonie soit à ce poste permet de montrer qu'il n'y a pas que les étudiants en médecine mais toute une diversité d'étudiants à représenter et à aider dans leurs cursus.

### As-tu quelque chose à rajouter ?

Engagez-vous ! Être élu est vraiment enrichissant, chaque petit engagement local ou national l'est également, pour les étudiants, pour la défense des droits de chaque filière et la représentation de tous les profils étudiants.

# LES CONSEILS UNIVERSITAIRES

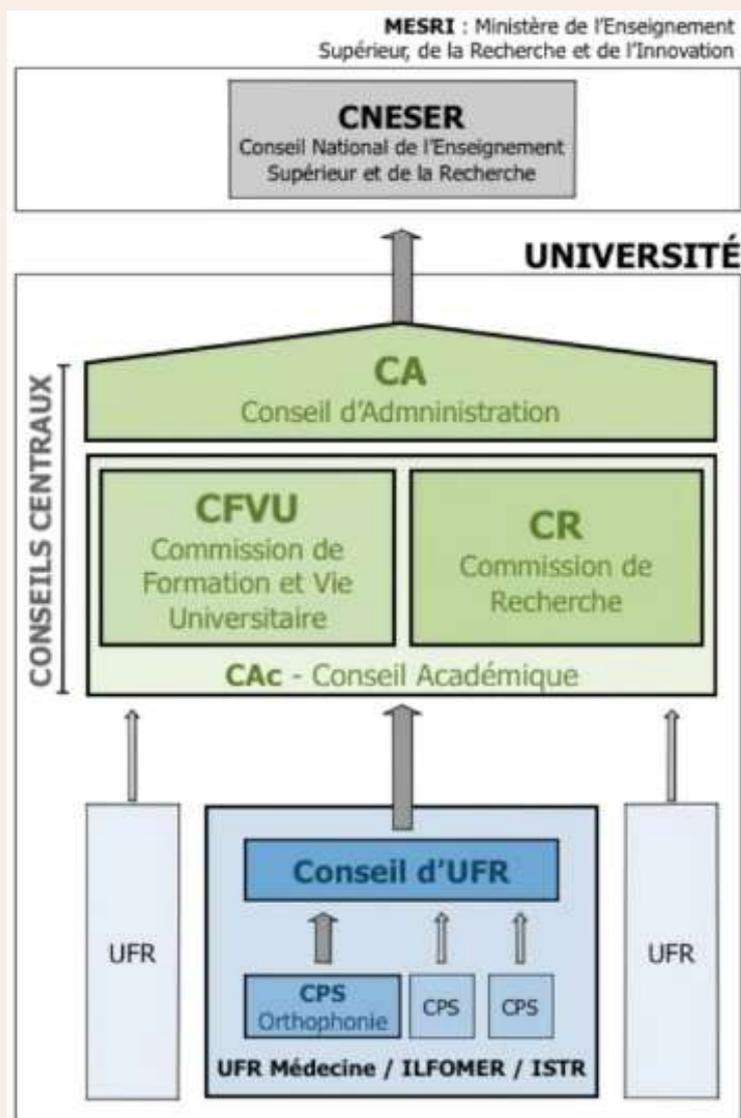


Les vingt-deux CFUO sont intégrés à l'université. C'est une force pour les études en orthophonie et pour les étudiants, qui, par leurs élus étudiants, sont représentés auprès des plus hautes instances. Cela leur permet de **faire entendre leur voix** et de **porter au plus haut les problématiques de l'orthophonie et des autres filières**.

Un élu étudiant est en tout premier lieu étudiant dans l'université dans laquelle il décide de s'engager.

Il est élu par ses pairs pour une durée de deux ans, dans le but de **représenter des étudiants de sa filière, de sa faculté et/ou de son université** et de porter leurs positions de manière objective. Il est le garant de la voix des étudiants à l'université. Il doit être force de proposition mais également être au courant de l'actualité de son université et des éventuels problèmes que les étudiants peuvent y rencontrer. Il siège en conseil mais peut aussi être amené à porter des projets sur plusieurs thématiques dans le but d'**améliorer les conditions d'études des étudiants**.

Il participe à l'élaboration et à l'adoption de toutes les décisions importantes de la vie de l'université.



***Mais alors, comment ça fonctionne ?***

# CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Les délégués représentent leur promotion.

Le Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS) ou Conseil Pédagogique Orthophonique (CPO) ou Conseil des Études, Commission Pédagogique ou Comité de perfectionnement en fonction du CFUO, est la première étape de représentation étudiante au sein de l'université.

Ce conseil permet de discuter des **problématiques propres à l'orthophonie** comme les problèmes d'emplois du temps, d'examens, de stages, de communication entre l'administration et les étudiants, etc.

Il a pour but de **travailler sur la formation** et permet **l'évaluation des enseignements de manière précise**.

Il s'agit d'un conseil qui se réunit une fois par semestre, auquel peuvent siéger les délégués de promotion, le Directeur Administratif, le Directeur Pédagogique, le Doyen, des enseignants responsables de modules, etc. Parfois, les élus UFR et les représentants de l'association locale y sont également conviés.

Les délégués de promotion peuvent être considérés comme des élus car ils représentent leur promotion. Il est important que les délégués soient en contact régulier avec les élus étudiants pour se tenir mutuellement informés des problématiques que peuvent rencontrer les étudiants durant leur formation et leur vie universitaire.

Mandat des délégués	1 an
Nombre de délégués	Généralement 2 délégués
Missions des délégués	Faire remonter les problématiques rencontrées par sa promotion : <ul style="list-style-type: none"><li>• Emploi du temps (date de stages, d'examens, etc.)</li><li>• Pertinence du contenu des cours et de la pédagogie utilisée</li><li>• Relation avec l'équipe administrative et enseignante</li></ul>
Filière des délégués	Orthophonie

# CONSEIL D'UFR (OU ÉQUIVALENT)

Les élus UFR, élus pour deux ans, représentent les étudiants de leur faculté.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) regroupe les laboratoires ou les centres de recherche ainsi que les différents départements de formation.

Aujourd'hui, tous les CFUO ne font pas partie d'une UFR. Les CFUO de Lyon et de Limoges sont respectivement rattachés à l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation) et à l'ILFOMER (Institut Limousin de Formation aux Métiers de la Réadaptation). Pour le CFUO de Bordeaux, il s'agit de l'IUSR (Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation) et pour celui de Marseille, la Faculté SMPM (Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales).

Le Conseil d'UFR se situe donc au niveau de la faculté. Il regroupe les différents départements de la faculté/de l'UFR, dont le département d'orthophonie.

Concernant l'université de Lorraine, des rassemblements d'UFR sont faits et s'appellent **Collégium** (Collégium santé pour les étudiants en orthophonie).

Au CFUO de Paris, suite à la fusion de Paris-Sorbonne (Paris-IV) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) en janvier 2018, créant ainsi Sorbonne Université, ce conseil se nomme désormais **Conseil Facultaire**.

(Voir fiches : organisation de ton université p. 54)

Le Conseil d'UFR est la seconde étape de représentation où sont réunies toutes les formations de l'UFR. Ce conseil traite des problématiques proches de la formation. Il a pour missions :

- La **validation de ce qui a été acté en CPS**
- La **distribution du budget** aux différents départements de formation
- Le vote des **maquettes de formation**<sup>1</sup> (ou référentiels de formation)
- Le vote des **Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)**
- La mise en vigueur des **modalités de validation des acquis**
- L'élaboration du **calendrier annuel** (dates d'examens terminaux, de rentrée, de vacances, etc.)

Et tout cela sous réserve de l'accord des conseils centraux que tu vas découvrir après.

<sup>1</sup> La maquette de formation répertorie l'ensemble des Unités d'Enseignement (UE) de notre parcours ainsi que les volumes horaires de chacune. On y trouve également les objectifs pédagogiques et des pistes de contenu pour chaque UE.

<b>Mandat des élus UFR</b>	2 ans
<b>Nombre de sièges</b>	Cela varie en fonction de l'UFR.
<b>Missions des élus UFR</b>	Représenter tous les étudiants de sa faculté. Dans l'idéal, la liste comporte au moins un représentant de chaque filière, donc chacun peut se concentrer sur les problématiques de sa formation.
<b>Filières des élus UFR</b>	Filières médicales et paramédicales de la faculté

# CONSEILS CENTRAUX

Les élus centraux, élus pour deux ans, représentent les étudiants de leur université.

Le **Conseil Académique (CAc)** regroupe les membres de la CFVU et de la CR.

Il procède à l'élection du VPE et se prononce sur les demandes d'habilitation et d'accréditation à délivrer des diplômes, les orientations des politiques de formation, de recherche, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs, la commission disciplinaire, les questions liées à la vie étudiante, etc.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** est l'une des deux commissions du Conseil Académique.

La CFVU est consultée sur les **questions de vie universitaire et de formation** et sur la **politique** et les **orientations pédagogiques**.

Elle est décisionnaire notamment sur :

- Les questions relatives aux M3C (règles relatives aux examens, aux enseignements...), discutées en amont en Conseil d'UFR
- Les règles relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiants
- Les problématiques de mobilité internationale
- La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration

La CFVU est décisionnaire, excepté pour les décisions ayant des conséquences financières sur l'université. Dans ce cas, c'est le Conseil d'Administration qui entérine les décisions.

De manière plus générale, la CFVU définit des mesures :

- **Recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants**
- **Facilitant l'orientation des étudiants**
- **Nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants en situation de handicap**
- **Sur l'accessibilité de l'université**

L'action des élus CFVU doit donc se situer au **niveau de l'établissement dans sa globalité**.

Au sein de la CFVU se trouvent différentes commissions, par exemple : la **commission FSDIE** (Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Etudiantes) qui attribue un **FSDIE projet** pour financer une partie d'un événement associatif ou d'une mission de solidarité internationale.

Elle peut également attribuer un **FSDIE social** pour les étudiants se trouvant en situation de précarité. On trouve également la **commission des initiatives étudiantes**, qui statue sur les projets associatifs, ou la **commission disciplinaire**.

Mandat des élus CFVU	2 ans
Nombre de sièges	14 à 16 sièges
Missions des élus CFVU	Répondre aux problématiques universitaires et de formation que rencontrent les étudiants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à ce que le RSE soit appliqué dans les différentes formations</li><li>• Développer des pédagogies innovantes comme le Contrôle Continu Intégral (CCI) ou les MOOC</li><li>• Siéger dans les différentes commissions (FSDIE, disciplinaire ...)</li></ul>
Filière des élus CFVU	Filières présentes dans l'université

La CFVU est constituée de **20 à 40 membres** en fonction des universités, ainsi répartis :

Représentants des enseignants-chercheurs et enseignants	37,5 à 40 %
Représentants des étudiants, dont LE VPE	37,5 à 40 %
Représentants des personnels BIATSS	10 à 15 %
Personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'établissement d'enseignement secondaire	10 à 15 %

La **Commission de Recherche (CR)** est la seconde commission qui compose le Conseil Académique avec la CFVU. Elle concerne les **doctorants**.

Le doctorat en orthophonie n'existant pas encore, la filière n'est pas concernée par ce conseil. Les étudiants en orthophonie ne peuvent pas y siéger. Ils peuvent en revanche faire un doctorat dans une autre discipline.

La mission de la Commission de Recherche est la **promotion et le développement de la recherche universitaire**. Elle définit la politique de recherche de l'université et répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Le **Conseil d'Administration (CA)** gère le **fonctionnement de l'université** et élit le Président de l'université pour quatre ans.

De plus, il adopte notamment :

- La politique générale de l'établissement (les objectifs que se fixe l'université dans différents domaines)
- Le budget de l'université et son attribution aux différents départements
- Les statuts et le règlement intérieur de l'établissement fixant les règles en vigueur dans ce dernier
- Les règles relatives aux examens
- La répartition des emplois qui sont alloués à l'université
- Le schéma directeur en matière de handicap

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins quatre fois par an.

<b>Mandat des élus CA</b>	2 ans
<b>Nombre de sièges</b>	4 ou 6 sièges
<b>Missions des élus CA</b>	Veiller à ce que les intérêts des étudiants ne soient pas oubliés  <i>En orthophonie : nos départements ont souvent peu de budget, les élus CA peuvent par exemple pointer ce problème</i>
<b>Filière des élus CA</b>	Filières présentes dans l'université

Le **Conseil d'Administration** comprend **24 à 36 membres** en fonction des universités, ainsi répartis :

Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, dont le Président de l'université	8 à 16
Représentants des étudiants	4 ou 6
Représentants des personnels BIATSS	4 ou 6
Personnalités extérieures à l'établissement, donc un ancien étudiant	8

# CNESER

Les élus CNESER, élus pour deux ans, représentent les étudiants de la France.

Le **Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)** est un **organe consultatif** présidé par le ou la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le **CNESER assure la représentation des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP)** qui sont des établissements nationaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR), tels que les universités qui accueillent nos CFUO.

Il est **consulté sur la politique, le budget et l'orientation générale de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Le CNESER se réunit pour voter les accréditations, c'est-à-dire pour voter l'ouverture des formations dans certaines universités et ainsi autoriser l'université à délivrer un diplôme. Le vote de la création d'un CFUO passe par le CNESER, cela a été récemment le cas pour la Guadeloupe, avec le CFUO de Pointe-à-Pitre.

Le **CNESER** est composé de cent membres, dont **onze étudiants** élus par et parmi les élus CA, CFVU et CR des universités.

Nos élus étudiants aux conseils centraux des universités forment donc le corps éligible et électeur pour le CNESER. Ce sont donc tes élus étudiants locaux qui montent te représenter au national.

Les dernières élections CNESER ont eu lieu du 5 au 16 juin 2023. Le dépouillement s'est tenu le 22 juin, la FAGE confirme alors son statut de **première organisation étudiante et de jeunesse de France** pour le quatrième mandat consécutif. En effet, elle renouvelle son score historique de 2019 en récupérant son sixième siège, elle obtient donc **six sièges sur onze**, maintenant ainsi sa première place.

Grâce au réseau de la FAGE, 660 électeurs ont décidé de choisir une démarche pragmatique et fédératrice pour l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif, l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, la représentation, la défense des droits et l'innovation sociale.

**La FAGE**, qui nous représente de par notre adhésion à celle-ci, **est donc actuellement majoritaire au CNESER avec six sièges** (contre trois pour l'UNION, un pour l'UNI et un pour l'UNEF). De plus, pour ce mandat, nous avons la chance d'avoir une étudiante en orthophonie élue FAGE au CNESER, c'est une opportunité immense pour assurer la représentation de notre filière.

<b>Mandat des élus CNESER</b>	2 ans
<b>Nombre de sièges</b>	11
<b>Missions des élus CNESER</b>	Siéger au CNESER Épauler les élus étudiants et répondre à leurs questions sur l'ESR, les MCC, le budget, la préparation d'un conseil

Le CNESER comprend 100 membres ainsi répartis :

<b>60 représentants des responsables, des personnels et des étudiant EPCSCP</b>	
Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs	20
<b>Élus étudiants</b>	<b>11</b>
Représentants des personnels BIATSS	6
Représentants pour la Conférence de Présidents d'Universités (CDU)	3
Représentants pour la Conférence des Directeurs d'Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI)	1
Représentants des responsables des établissements publics de recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dirigeant d'Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST)</li> <li>- Un dirigeant d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)</li> </ul>	2
Personnels des EPST	10
Personnels des EPIC	7
<b>40 représentants des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux</b>	
Représentants des employeurs et des salariés	16 à 20
Représentants des fédérations de parents d'élèves	2
Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale	1
Conférence des grandes écoles	1
CNOUS	1
Campus France	1
Représentation nationale	6
Autres ministères	8

Pour contacter l'équipe CNESER  
de la FAGE :  
[cneser@fage.org](mailto:cneser@fage.org)



# COMUE

Les élus COMUE, élus pour deux ans, représentent les étudiants de leur ComUE.

La **Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE)** est un regroupement de plusieurs EPCSCP, incluant donc les établissements publics d'ESR et les organismes de recherche. Il en existe aujourd'hui dix-neuf en France.

La ComUE a pour but de **coordonner la formation, la recherche et les transferts entre les établissements sur un territoire donné.**

La ComUE est chargée d'établir des **projets d'amélioration de la qualité de vie des étudiants et de promotion sociale sur les territoires** en lien avec le CROUS, notamment sur les politiques territoriales et de développement des sites délocalisés, en permettant un accès aux services du CROUS dans ces territoires.

La ComUE agit dans les domaines :

- Du **social**
- Du **transport**
- Du **logement**
- De la **santé** : centralisation des SUMPPS pour permettre une ouverture à l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement membres du regroupement
- De la **vie associative**
- De l'**insertion professionnelle** : projet de mutualisation des outils de suivi de la réorientation des étudiants
- Des **relations internationales** : valorisation des formations au niveau international, de la mobilité internationale, accueil et accompagnement des étudiants internationaux
- De l'**accès à la documentation** : projet de service commun de documentation

L'objectif des ComUE est d'**accentuer l'attractivité internationale des sites.**

<b>Mandat des élus ComUE</b>	2 ans
<b>Nombre de sièges</b>	Cela varie en fonction des ComUE
<b>Missions des élus ComUE</b>	Travailler sur un ensemble de problématiques relatives à la formation et à la vie étudiante

La ComUE possède : un **Conseil d'Administration**, un **Conseil Académique** et un **Conseil des membres**. Ce dernier est associé à la préparation des travaux et à la mise en œuvre des décisions des deux premiers conseils.

**Le Conseil d'Administration de la ComUE détermine la politique de l'établissement, approuve le budget et en contrôle l'exécution. Il est composé de 79 administrateurs :**

Représentants des établissements d'ESR et des organismes de recherche membres	8
Personnalités qualifiées et représentants des établissements publics de coopération intercommunale, des entreprises et des associations	18
Personnalités extérieures représentant des collectivités territoriales	6
Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs	26
Représentants des personnels BIATSS	10
Représentants des étudiants	11

**Le Conseil Académique de la ComUE a un rôle consultatif, c'est-à-dire qu'il est saisi pour avis préalable à chaque fois que le Conseil d'Administration s'apprête à délibérer sur les questions pédagogiques et scientifiques relevant des compétences de la ComUE.**

Il est composé comme tel :

Représentants des établissements et des organismes membres et des composantes de la ComUE	30 %
Personnalités extérieures	
Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, représentants des personnels BIATSS et représentants des étudiants	70 %

# CROUS



Les élus CROUS, élus pour deux ans, représentent les étudiants d'une même académie.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est l'acteur principal en ce qui concerne l'accompagnement des étudiants dans leur vie étudiante.

Il comporte sept missions : la **restauration**, le **logement**, les **bourses** sur critères sociaux, les **aides sociales**, la **vie culturelle**, les **emplois étudiants** et l'**accueil des étudiants étrangers**.

## RESTAURATION

La mission la plus connue du CROUS concerne la **restauration**.

Le CROUS est un acteur majeur dans ce domaine, par le biais des **restaurants universitaires (RU)** et des **cafétérias** qui proposent à l'ensemble des étudiants des prestations répondant à leurs attentes et ce, au meilleur coût. De nombreux enjeux sont à souligner, notamment en ce qui concerne la diversité de l'offre de restauration, les produits proposés (repas équilibrés respectant les religions et les choix de vie de chaque étudiant), l'accessibilité des services du CROUS sur les sites délocalisés etc.

Pour rappel, aujourd'hui le coût unitaire d'un repas en RU traditionnel est cadré nationalement et correspond à **3,30 euros**. La FAGE s'oppose à une augmentation du prix du **ticket RU** car cela mettrait à mal l'aide sociale indirecte de la restauration universitaire, c'est-à-dire une restauration qui permette aux étudiants de limiter leurs dépenses. Cette hausse entraînerait par ailleurs une baisse de la fréquentation des lieux de restauration CROUS.

Les élus CROUS ont un rôle primordial dans l'évolution des missions du CROUS afin de se faire les défenseurs de la tarification sociale.

## LOGEMENT

Une autre mission très connue du CROUS est celle relative au **logement**, par le biais des **résidences universitaires**. Le CROUS dispose aujourd'hui de 175 000 places et propose des loyers adaptés aux besoins des étudiants relevant de critères sociaux.

Il est essentiel que des élus étudiants fassent remonter les besoins des étudiants au sein des instances compétentes : accessibilité, état des résidences, prix des logements, etc.

Le portail **Lokaviz** est une plateforme internet créée sous l'impulsion de la FAGE et gérée par les CROUS, dans le but de pallier la demande accrue des étudiants en ce qui concerne les logements sociaux. Cette plateforme destinée aux étudiants recense de nombreux logements chez des propriétaires privés, labellisés par les équipes du CROUS, garantissant ainsi sécurité et qualité.

## BOURSES

Le CROUS est également acteur de l'attribution des **bourses sur critères sociaux (BCS)**. Des enjeux importants sont à noter au sujet de ces dernières, puisque de nombreux étudiants sont concernés par cette mission du CROUS. Il est donc primordial d'avoir des élus étudiants à qui faire remonter les problématiques qui lui sont liées.

## AIDES SOCIALES

Le CROUS peut délivrer des **aides spécifiques** destinées à apporter un soutien aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières particulières. Elles revêtissent deux formes :

- l'**Aide Spécifique Allocation Ponctuelle (ASAP)** qui est une aide ponctuelle pour des difficultés exceptionnelles,
- l'**Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA)** qui est une aide annuelle en cas de difficultés pérennes.

Celles-ci s'adressent à des étudiants dans le besoin et dont les bourses, s'ils en ont, ne leur permettent pas de subvenir totalement à leurs besoins. Les étudiants peuvent également bénéficier d'un **accompagnement** et d'une **écoute** par les assistants du **service social** du CROUS.

Pour en savoir plus sur les aides auxquelles tu peux prétendre, n'hésite pas à consulter le **Guide des Aides Sociales de la FNEO**, disponible sur le site internet de la FNEO ([www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)).

## ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Enfin, la dernière mission du CROUS est l'**accueil des étudiants internationaux**. Celle-ci passe notamment par le biais de toutes les autres missions évoquées jusqu'à maintenant, et en initiant en plus des projets spécifiques à cette problématique. Par exemple, afin de faciliter l'arrivée des étudiants étrangers, une **plateforme multiservice** peut être mise en place par le CROUS : gérée par une équipe multilingue, elle permet aux étudiants d'effectuer toutes les démarches administratives (demande de titre de séjour et d'autorisation provisoire de séjour auprès de la Préfecture de Police, visite médicale, validation du visa de long séjour auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, demande d'allocation logement, demande de sécurité sociale étudiante, Pôle Emploi, délivrance de titre de transport...).

## CULTURE

Parfois méconnue des étudiants, une des missions du CROUS est la **culture**. Celle-ci se présente sous diverses formes : concours culturels initiés par les CROUS, animations ou encore soutien des initiatives étudiantes par le biais du fond Culture-ActionS géré par le réseau des œuvres. C'est en quelque sorte le FSDIE des CROUS. Les objectifs de cette subvention sont d'encourager les initiatives étudiantes visant à promouvoir la culture mais également l'action sociale autour de quatre grands thèmes : action culturelle (théâtre, peinture, cinéma...), engagement et solidarité (citoyenneté, développement durable, solidarité internationale...), jeune talent (valorisant la création), scientifique et technique (promotion de la culture scientifique, informatique, recherche...).

Suite à la loi "Orientation et Réussite des Étudiants" (ORE) de 2018 est apparue la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) permettant une dotation aux services de vie étudiante. Elle affirme la nécessité pour un étudiant de profiter de services développés notamment sur le champ culturel. Une partie de la CVEC est reversée au CROUS permettant aux élus CROUS de dynamiser la vie culturelle sur le campus. Son montant s'élève à cent trois euros à la rentrée 2024.

## EMPLOI ÉTUDIANT

Le CROUS est également un acteur incontournable en ce qui concerne l'**emploi étudiant**, et ce notamment par le biais de la plateforme **Jobaviz**, née du constat des propositions de jobs étudiants inadaptés aux emplois du temps universitaires. En effet, celle-ci regroupe généralement des propositions de jobs étudiants accessibles et compatibles avec les études.

Les élections pour le mandat 2024-2026 se sont déroulées du 6 au 8 février 2024. La FAGE se maintient première organisation représentative au sein des CROUS : parmi les 182 élus CROUS de toute la France, **51 élus étudiants sont FAGE**.

Les élus étudiants siègent au **Conseil d'Administration** du CROUS afin de porter l'intérêt des étudiants et d'obtenir de nouvelles avancées sociales telles que le **gel du prix du ticket RU**. Ils siègent également dans les commissions telles que la commission Culture-ActionS, la commission aides spécifiques, la commission restauration, etc. Ainsi, ils apportent une **expertise « de terrain »** et un **point de vue étudiant**. De plus, ils permettent de faire le lien avec les différentes associations étudiantes.

<b>Mandat des élus CROUS</b>	2 ans
<b>Nombre de siège</b>	7 sièges
<b>Missions des élus CROUS</b>	Rôle politique au sein du CA et des différentes instances du CROUS permettant d'influencer concrètement les différentes orientations de l'établissement et de contribuer à l'élaboration du projet qui définit le CROUS.

Le **Conseil d'Administration** du CROUS se réunit au moins deux fois par an pour délibérer sur les décisions relatives à l'organisation et la politique du CROUS. Il est présidé par le recteur de l'académie et comprend :

Représentants des personnels du CROUS élus	3
Présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur	2
Représentants des collectivités territoriales	1 à 4
Représentants étudiants élus	7
Représentants de l'État	6
Personnalités qualifiées dont deux sur proposition des étudiants	4

## HISTORIQUE DU CROUS

Les premières résidences et premiers RU ont été fondés après la Première Guerre Mondiale, à l'**initiative des associations étudiantes**, réunies au sein de l'Union Nationale des Associations Générales d'Etudiants de France (UNAGEF). Les étudiants étaient autonomes sur le projet de création de ce qui était amené à devenir le CROUS.

En 1936, une aide gouvernementale leur est attribuée.

En 1947, des centres régionaux sont apparus dans chaque académie afin de gérer les résidences universitaires, les restaurants universitaires et les bourses d'études.

**En 1955, les CROUS et le CNOUS sont créés** : leurs Conseils d'Administration sont paritaires entre pouvoirs publics et étudiants jusqu'à une modification par décret en 1987 réduisant alors la représentation étudiante. **L'aide aux étudiants par les étudiants s'est ainsi transformée en une action gouvernementale.**

# CNOUS



Les élus CNOUS, élus pour deux ans, représentent les étudiants de toute la France.

Le **Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)** est un établissement public, placé sous la tutelle du Ministre en charge de de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui regroupe et pilote au niveau national les **vingt-six CROUS** de France, et fonctionne comme un réseau. **Le CNOUS impulse la stratégie du réseau et en harmonise son fonctionnement.**

Tout comme le CROUS, le CNOUS a une vocation unique : **favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite.** Il est donc force de proposition dans les domaines des services et de l'aide aux étudiants au national et à l'international.

<b>Mandat des élus CNOUS</b>	2 ans
<b>Nombre de siège</b>	6 sièges
<b>Missions des élus CNOUS</b>	Modernisation de l'offre sociale universitaire au service des étudiants et de l'ensemble des usagers, en veillant notamment au bon développement de la vie étudiante et de campus

Le **Conseil d'Administration** est l'organe délibératif du CNOUS. Il se réunit au moins deux fois par an. Il définit la **politique générale du réseau** et assure la **répartition du budget affecté aux différents CROUS**. Ce budget concerne notamment le logement, la restauration et les aides spécifiques. Les bourses sur critères sociaux sont quant à elles directement versées par le Ministère, et non par le CNOUS.

Six élus étudiants nous représentent au CNOUS pendant deux ans. Ils sont élus par et parmi les élus CROUS de toute la France. Ce sont donc des élus étudiants au départ locaux qui te représentent à présent au national.

Parmi ces six étudiants CNOUS pour le mandat 2024-2026, **trois sont des élus FAGE.**

La répartition des 29 sièges au sein du Conseil d'Administration du CNOUS est la suivante :

Président du CNOUS, nommé par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	1
Représentants de l'État : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</li> <li>- Quatre choisis par les Ministres en charge du Budget, du Logement, de la Culture et des Affaires Étrangères</li> </ul>	8
Représentants des étudiants	8
Représentants des personnels du CNOUS et des CROUS, choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition des syndicats représentatifs	3
Présidents d'université ou directeurs d'établissements supérieurs publics ou privés choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	3
Personnalités qualifiées choisies par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition des élus étudiants	2
Député	1
Sénateur	1
Membre de l'Association des Maires de France (AMF)	1
Membre de l'Association des Régions de France (ARF)	1



Pour contacter l'équipe CNOUS de la FAGE :  
[cnous@fage.org](mailto:cnous@fage.org)

# S'investir dans sa vie étudiante

Tu as envie de te lancer dans l'aventure des élections étudiantes mais ne sais pas comment t'y prendre ?

Il existe plusieurs moyens pour t'investir dans ta vie étudiante et devenir acteur de ta formation. Il n'y a pas de petites actions. En effet, chaque geste est un pas vers l'évolution et l'amélioration du campus, du bien-être étudiant, des conditions d'études...

Du vote pendant les élections étudiantes jusqu'à la prise d'un mandat d'élu... il existe différentes manières de s'investir.

# S'INVESTIR DANS LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE

Tu as envie de t'investir pour la représentation étudiante mais tu as peur que cela te demande beaucoup de temps ou que ce ne soit pas dans tes cordes ? Rassure-toi, il y a de nombreuses façons de devenir **acteur de ta formation** à petite et grande échelle.

## **VOTER LE JOUR DES ÉLECTIONS DE TON UNIVERSITÉ**

La représentation étudiante commence par de toutes petites actions comme celle-ci, qui ne demande que peu de temps mais qui est riche de valeur et de sens.

Voter est à la fois un droit et un devoir de l'étudiant. C'est le premier pas vers la démocratie étudiante.

Si tu sais que tu n'auras pas la possibilité d'aller voter le jour des élections, n'oublie pas de donner procuration à une personne de confiance. Attention, le mandataire ne peut détenir plus de deux procurations pour une même élection.

## **INCITER LES AUTRES ÉTUDIANTS À ALLER VOTER**

Maintenant que tu as conscience de l'importance de voter pour tes élus étudiants, tu peux à ton tour expliquer à tes amis, tes collègues de promo, etc. l'enjeu des élections pour leurs études.

Tu as plusieurs méthodes à ta disposition : leur montrer les tracts des listes candidates, leur partager les listes pour qu'ils voient de quelles filières viennent les étudiants candidats, organiser un temps d'échanges au sein de ta promotion, proposer d'aller voter à plusieurs, renseigner ton entourage sur le système de procuration, etc.

## **TRACTER LE JOUR DES ÉLECTIONS**

Tracter est l'occasion de rencontrer et de discuter avec des étudiants de ton université, parfois d'une autre filière que la tienne, et de prendre conscience de problématiques dont tu ne connaissais pas l'existence. Si tu ne sais pas comment aborder les étudiants, ou si tu n'es pas sûr de parvenir à expliciter le programme que tu défends, ta fédération territoriale propose des formations pour apprendre à tracter. Tu peux également te rapprocher de ton association locale qui a à disposition le **Kit élection de la FNEO**, les réponses à tes questions se trouvent sûrement à l'intérieur.

## **S'INVESTIR DANS LA VIE DE SA FÉDÉRATION TERRITORIALE ET DANS SES PRISES DE POSITION**

Bien souvent, les Assemblées Générales des fédérations territoriales sont ouvertes aux étudiants. Tu n'as alors pas le droit de vote, réservé aux administrateurs, mais tu as la possibilité de suivre les débats, de poser des questions et de t'exprimer sur les sujets d'actualité. Rapproche-toi de ton association locale pour connaître les dates des temps d'échanges (Assemblées Générales, groupes de travail, week-ends de formation...) proposés par ta fédération territoriale.

Il arrive également que les fédérations territoriales mettent en place un mailing (autre que celle réservée aux administrateurs) pour les étudiants qui souhaiteraient suivre les actualités. N'hésite pas à demander si ce système est mis en place, ou alors à le proposer.

## **PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS INHÉRENTS AU RÉSEAU**

Tout au long de l'année, des événements sportifs, solidaires, festifs, ouverts à tous, sont organisés par les associations étudiantes de ta ville. C'est l'occasion de rencontrer des étudiants d'une autre filière que la tienne et de te construire un réseau.

## **PARTIR EN DDS** (Dispositif De Solidarité)

Les "DDS" sont des étudiants qui se déplacent dans une ville ayant besoin d'être soutenue en période d'élections. Les transports et les repas sont pris en charge par la FAGE et il est possible de se faire héberger. C'est l'occasion de rencontrer de nombreux étudiants d'autres filières et d'autres villes, ce qui est toujours enrichissant. De plus, partir en DDS dans les autres villes permet d'avoir des DDS en retour lors de ses propres élections. **Et avoir des élus en conseils est indispensable pour faire avancer nos combats et avoir du poids !**

## **DEVENIR ÉLU**

C'est le dernier échelon de cette liste ! C'est un réel engagement sur deux ans, une aventure qui t'apprendra à travailler en équipe, qui te permettra d'acquérir de nouvelles connaissances, qui t'apportera la satisfaction de construire des projets dans l'intérêt des étudiants et qui pourrait même te permettre de gagner quelques points dans tes études (cf. page 42), selon le fonctionnement de ton CFUO (voir fiches p.54). **Être élu, c'est finalement participer à l'élaboration de la société de demain par l'ensemble des actions que l'on mène aujourd'hui.**



# POURQUOI DEVENIR ÉLU ?

Tu es curieux ? Tu as envie de **porter des projets** ? Tu aimes **travailler en équipe** ?

Ce sont les premiers atouts dont tu as besoin pour t'épanouir dans ton rôle d' élu étudiant. Tu te demandes à présent en quoi être élu apporterait à tes études, à ton université et à toi-même ?

D'une part, cela mène à une **meilleure compréhension du fonctionnement de l'université** et ainsi à une poursuite d'études plus aisée, grâce à une connaissance plus approfondie des droits des étudiants ainsi que des services dont ils peuvent bénéficier.

D'autre part, cela permet d'être **au cœur des débats locaux**, d'avoir un **regard sur les décisions** qui concernent notre vie étudiante (maquette, M3C, répartition du budget, etc.) et de pouvoir y prendre part. Cela permet ainsi de garantir la qualité de notre formation en restant vigilant sur certains points et en proposant des solutions adaptées aux étudiants.

Être élu étudiant en orthophonie apporte une **visibilité nécessaire à notre filière** au sein de l'université et de la fédération territoriale.

En effet, par rapport à d'autres filières de santé, l'orthophonie reste modeste en nombre d'étudiants. Il est important que nous soyons bien représentés pour que nos voix comptent.

De plus, notre filière comporte des enjeux spécifiques pas toujours compris par des étudiants d'un autre parcours.

Enfin, l'orthophonie est une profession encore méconnue du grand public et il est bénéfique pour elle que les étudiants en santé (mais également d'autres filières) y soient sensibilisés durant leurs études.

Cela renforce également les **contacts avec l'administration** et le **réseau étudiant** ainsi qu'avec certains **acteurs de l'université** (VPE, Doyen, directeurs, responsables de l'université), en plus de donner des **moyens d'action** en cas de souci dans le département.

Devenir élu étudiant permet d'avoir du **poids face aux instances supérieures**. En effet, plus nous avons d'élus étudiants au sein du réseau de la FAGE pour nous représenter, plus nous obtenons visibilité et crédibilité auprès des instances supérieures. C'est pourquoi la perte de sièges FAGE entraîne la perte d'un poids majeur, et les dossiers sur lesquels nous travaillons (par exemple, l'universitarisation, l'indemnisation des frais liés aux stages...) ne pourront pas avoir le portage politique nécessaire à leur réalisation.

Enfin, cela donne la possibilité de **s'investir** dans la vie de l'université et dans des problématiques autres que celles des étudiants en orthophonie. **L'interprofessionnalité** peut commencer dès les études !

Œuvrer pour la cause estudiantine est un acte véritablement épanouissant sur les plans personnel et social. Être élu, c'est donc aussi et surtout une expérience riche et humaine qui permet de rencontrer, partager, se former, former à son tour, porter des projets, défendre des positions et agir pour une cause juste afin d'acquérir des savoirs et des outils qui te serviront pour ta vie universitaire, personnelle et professionnelle.

# ÊTRE ÉLU ÉTUDIANT

L'élu étudiant fait avant tout partie d'une **équipe** avec laquelle il a rédigé une **profession de foi** présentant les objectifs de leur mandat, les idées et les positions qu'ils souhaitent défendre pour les étudiants.

Les élections étudiantes se font par listes et non nominativement : les étudiants votent pour l'intégralité d'une liste candidate. C'est avec cette équipe que l'élu étudiant va travailler tout au long de son mandat. Il n'est donc pas seul.

## REPRÉSENTATION

Un élu étudiant s'engage pour représenter des étudiants de sa filière, mais il doit également être apte à représenter les étudiants de sa faculté et/ou de son université et faire valoir leurs droits. Il siège en conseil mais peut aussi être amené à porter des projets sur plusieurs thématiques dans le but d'améliorer les conditions d'études des étudiants de son université.

## DÉFENSE DES DROITS

Quand nous pensons au rôle de "défense des droits" de l'élu étudiant, nous imaginons souvent une sorte d'avocat étudiant qui intervient en cas de problème. En effet, l'élu étudiant a pour rôle de te défendre en conseils devant les instances supérieures, d'y porter ta voix et tes réclamations. Mais la défense des droits, c'est surtout informer les étudiants sur les droits auxquels ils ont accès.

## ACCOMPAGNEMENT

Les élus étudiants ont un rôle d'accompagnement des étudiants tout au long du processus de défense et plus généralement tout au long du cursus universitaire des étudiants.

## INTERLOCUTEURS

Les élus étudiants peuvent faire remonter plus facilement les problèmes du fait de leur position d'interlocuteurs privilégiés : d'une part avec les administratifs mais également auprès des enseignants.

Être élu étudiant, c'est être en lien avec les personnes influentes de l'université, avec les instances juridiques mais aussi, et surtout, avec les associations et fédérations étudiantes. Ces deux dernières sont souvent les premières interlocutrices car ils sont plus proches des étudiants. Les associations auront surtout un rôle d'accompagnement tandis que les fédérations pourront faire des liens avec des cas similaires dont elles auront eu connaissance. Dans tous les cas, associations et fédérations travaillent ensemble.

L'élu étudiant a donc un rôle de **représentation**, de **porte-parole**, de **médiateur**, d'**intermédiaire**, de **porteur de projet**, d'**informateur** et de **récepteur**.

L'élus étudiant se voit octroyer certains devoirs : le premier est de **siéger aux conseils et commissions** dont il est titulaire. Si ce n'est pas possible, il doit d'une part prévenir son équipe, se renseigner auprès de son suppléant s'il peut se rendre au conseil et, le cas échéant, faire une procuration à un de ses co-élus, accompagnée de ses consignes de vote. En effet, **donner procuration sans préparer son conseil ne permet pas de prendre les bonnes décisions pour les étudiants.**

Le second est le **travail des documents préalables aux conseils ou commissions**, c'est-à-dire, l'ordre du jour et les documents de travail fournis par l'administration. Il s'agit alors de se renseigner sur le sujet, de le **travailler en équipe** en amont du conseil afin d'établir une liste de questions à poser lors du conseil et de définir une **position commune**. C'est également travailler avec sa fédération territoriale et/ou sa fédération de filière pour construire un argumentaire et avoir une vision d'ensemble des différentes problématiques.

Enfin, l'équipe d'élus étudiants doit **rédigier un compte-rendu de conseil ou de commission** à la fin de chacun d'eux. Il permettra d'une part d'archiver les prises de décisions lors des conseils pour les futurs mois ou futurs mandats, et d'autre part, il pourra être utilisé comme communication auprès des étudiants de toute l'université.

**Mais être élu étudiant, c'est surtout s'impliquer dans la vie de son campus, ne plus être qu'un usager de l'université et de sa formation mais en devenir un acteur incontournable. C'est aussi rencontrer des étudiants de tout horizon et de toute filière pour travailler ensemble dans un but commun : l'amélioration de la vie étudiante.**

**Un étudiant engagé reste avant tout étudiant : il ne doit pas mettre en péril ses études pour son mandat d'élus ou associatif !**

# LES OUTILS DE L'ÉLU ÉTUDIANT

L'élu étudiant en orthophonie évolue au sein d'un milieu étudiant et associatif. S'il représente tous les étudiants, il est normal qu'il dispose de connaissances et d'une sensibilité particulière sur les problématiques locales et nationales des étudiants en orthophonie mais également d'autres filières. Pour se tenir au courant des thématiques nationales, l'élu dispose d'outils qui l'accompagneront et l'aideront tout au long de son mandat.

Un travail coordonné au sein de l'équipe d'élus étudiants au local ainsi qu'une unité affichée sont nécessaires pour une meilleure visibilité des élus étudiants, mais aussi pour leur crédibilité envers l'université et auprès des étudiants. Cette équipe doit pouvoir mettre en commun des connaissances et des compétences, chacun de ses membres peut soumettre des problématiques spécifiques à sa filière afin d'obtenir un appui au plus haut des instances universitaires. Cette équipe est porteuse et permet de garder une dynamique tout au long du mandat. Les co-élus étudiants sont généralement des alliés de taille.

Les associations locales sont des interlocuteurs privilégiés des informations nationales, notamment concernant la réforme des études, la démographie, etc. Elles seront une aide précieuse pour l'élu étudiant et il est intéressant qu'un travail d'équipe s'organise entre eux. De plus, les associations sont souvent au fait des problèmes rencontrés par les étudiants dans leur vie au sein de l'Université. Un travail pourra être mené par l'élu étudiant et l'association afin de cibler au mieux les demandes et attentes des étudiants au local, et de traiter une ou plusieurs problématiques qui leur sont propres. Appliqué à l'orthophonie, ce travail peut par

exemple concerner la constitution des dossiers FSDIE (cf. page 36), afin que l'élu étudiant puisse au mieux soutenir la demande lors de la présentation en commission FSDIE.

La **fédération territoriale**, si elle existe, rassemble les associations étudiantes locales toutes filières confondues. Cette fédération permet aux élus étudiants d'être au courant des problématiques générales des étudiants, par son lien étroit avec les associations, mais également de coordonner et centraliser le travail des élus étudiants et des associatifs, et d'avoir un poids certain auprès des autres institutions.

La **Vice-Présidence en charge du suivi des élus et de la démocratie étudiante de la FNEO** fait le lien entre le Bureau National et les élus étudiants en orthophonie, et apporte des connaissances ou des documents supplémentaires afin d'aider les élus étudiants à avancer dans leurs projets. La personne en charge de ce poste est habilitée à répondre aux questions spécifiques ou aux problématiques auxquelles les élus étudiants peuvent être confrontés.

Une **mailing Élus FNEO** est à la disposition des élus étudiants en orthophonie. Cette mailing rassemble tous les élus étudiants, qu'ils soient élus UFR, centraux, CROUS ou ComUE, et permet de mettre en commun les problématiques et de tenir au courant les autres élus étudiants de l'actualité des CFUO. Une thématique peut avoir été traitée par plusieurs CFUO, et les compétences qui en découlent doivent être mises en commun. Que ce soient les problématiques typiquement orthophoniques ou plus globales à l'université, il est important de savoir comment les choses se passent dans d'autres CFUO.

Une **plateforme**, liée à la mailing Élus FNEO, est aussi à la disposition des élus étudiants en orthophonie. Sont présents sur cet espace divers supports, comme des **fiches techniques**, des **documents où recenser et comparer divers aspects de notre formation**, des **comptes-rendus des événements FNEO**, etc.

Le **groupe messenger regroupant les élus** est un outil supplémentaire qui permet aux élus étudiants en orthophonie d'échanger plus librement et facilement que par mail.

Des **phonings** sont mis en place par la Vice-Présidence en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante de la FNEO, pour se renseigner sur le déroulement des mandats des élus étudiants du réseau. Ces derniers peuvent également lui adresser directement leurs questions lors de ce temps téléphonique.

Depuis le début de l'année 2013, des **groupes de travail** sont organisés via Zoom ou lors des Week-Ends de Formation de la FNEO (WEFF). Ils sont l'occasion pour les élus étudiants mais aussi pour les associatifs, de débattre autour de thèmes variés qui correspondent à des problématiques très concrètes pour les étudiants en orthophonie : les M3C, le CPS, les stages, les langues, le sport, etc. Ils permettent également à la FNEO d'avancer et de **défendre les positions des étudiants**. Ces événements sont importants pour pouvoir exercer son rôle d'élus étudiant au mieux au sein de son université. Au cours du WEFF de printemps, un **Parcours Elus** leur est proposé, c'est l'occasion de se rencontrer et d'échanger entre eux.

Depuis 2020, des **TEFE** sont organisés en distanciel. Ce sont des **temps d'échange et de formation entre élus**. Ils sont mis en place par la personne chargée du suivi des élus et ont lieu en distanciel. C'est un moment privilégié pour les élus pour se former et échanger autour de sujets variés en lien avec leur rôle d'élus et leurs missions.

La **mailing élus de la FAGE** permet à tous les élus centraux d'**échanger entre eux** au sujet des affaires académiques, des affaires sociales, des problématiques de leur université ou de leur rôle d'élus étudiant, ainsi que de **communiquer avec les élus nationaux CNESER et CNOUS et le Bureau National de la FAGE**. Chacun peut y réagir, accéder à toutes les informations ou poser des questions lors de situations difficiles rencontrées : c'est un outil indispensable pour toutes les problématiques nationales et qui concernent l'enseignement supérieur dans sa globalité.

Le **Guide de l'Élu.e de la FAGE** est distribué à tous les élus centraux au début de leur mandat et permet de trouver rapidement l'information recherchée. C'est un outil complet rassemblant les informations principales et nécessaires à tout élu.

L'**Élu'Actu de la FAGE** est un **bimensuel destiné aux élus étudiants de la FAGE**. Il s'agit d'un condensé d'articles de presse regroupant différents sujets d'actualités de l'enseignement supérieur en général. Cela permet d'avoir accès à des informations ciblées sur des sujets qui les concernent et dont ils doivent se saisir afin de remplir au mieux leur rôle d'élus étudiant.

**Légifrance** ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)) est le **site web officiel du Gouvernement français** pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires et des décisions de justice des cours suprême et d'appel de droit français. Cela donne accès à l'essentiel du droit français, européen et international, mais également au Journal Officiel (JO). Le JO est publié quotidiennement par le Gouvernement, il contient les lois, décrets et arrêtés adoptés. La publication d'un texte au JO conditionne sa mise en application, sauf mention contraire.

Le **site de la FNEO** ([www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)) et **celui de la FAGE** ([www.fage.org](http://www.fage.org)) sont également deux outils intéressants tout comme **leurs comptes Twitter** et **leurs pages Facebook**.

L'élus étudiant n'est donc **jamais seul** durant son mandat. Il est suivi et accompagné par des personnes avisées qui mettent à sa disposition des outils pertinents.

# LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉLU ÉTUDIANT

L'élu étudiant en orthophonie est invité à participer à **différents événements pour parfaire sa formation et se tenir au courant des actualités**, et donc d'avoir les clefs en main afin d'**investir son mandat**. Tous sont ouverts aux étudiants non associatifs, membres d'une association, futurs membres, mais aussi aux élus étudiants et futurs élus étudiants, à l'exception du Conseil d'Administration de la FNEO qui est réservé au collègue A qui est administrateur, au collègue B qui a le droit de vote pour le point solidarité internationale et au collègue C qui a un rôle consultatif pour certains points.

Depuis les changements de statuts lors du Congrès National de la FNEO 2018, les élus étudiants revendiqués<sup>1</sup> forment le **collège C** et sont ainsi invités à participer aux points dépendant de leur expertise lors de chaque **Conseil d'Administration de la FNEO**, aux côtés des administrateurs. Les Conseils d'Administration sont le lieu de débats et de prises de position sur des thèmes variés : **démocratie étudiante, enseignement supérieur, questions sociales, actualités de la FAGE**, etc. Les élus permettent d'apporter aux débats une vision différente de celle des présidences d'association, ce qui enrichit les réflexions.

Parallèlement, de nombreuses fédérations territoriales invitent leurs élus étudiants à participer à leurs **Assemblées Générales** et **Conseils d'Administration**.

Les administrateurs sont alors souvent partagés en différents collèges : celui des associations et celui des élus centraux, leur donnant ainsi le **droit de vote**.

Des week-ends de formation et des groupes de travail sont également régulièrement organisés par ces fédérations.

Les **WEFF d'Hiver et de Printemps** et le **WEFFA** sont des événements co-organisés par une association locale et la FNEO. Y sont programmés différents temps de formations et d'ateliers, regroupés par parcours. Des **formations destinées aux élus étudiants** sont régulièrement mises en place. Pour chacun de ces événements, les formations sont assurées par des membres du Bureau National de la FNEO, des formateurs FAGE, des formateurs FNEO ou par toute personne compétente dans le domaine évoqué. L'inscription à ces week-ends de formation est gratuite.

Le **Congrès National de la FNEO** est un événement co-organisé par une association locale et la FNEO. C'est un événement national **rassemblant près de 400 étudiants en orthophonie**. Des formations et ateliers sont organisés, à destination de tous les publics (associatifs débutants, confirmés, élus étudiants et futurs élus étudiants ou étudiants sans mandat) ainsi que des conférences présentées par différents intervenants.

Le **Séminaire National des Elus Etudiants (SNEE) de la FAGE** (cf. page 34)

Les **Assoliades de la FAGE** sont un événement national, rassemblant **près de 350 associatifs et élus étudiants** de toute la France. Cet événement est composé de formations et de temps d'échanges formels et informels autour de divers sujets de jeunesse et associatifs.

<sup>1</sup> Se revendiquer, c'est décider d'intégrer le réseau de la FNEO et de la FAGE et de partager leurs valeurs. La revendication des élus étudiants en orthophonie donne accès à de nombreux outils utiles pour leur mandat : suivi efficace, fiches techniques, accès au collège C de la FNEO, etc.

# SNEE

Les élus étudiants ont un **devoir de formation** afin de mettre à jour leurs connaissances, de rester informés sur l'actualité et de travailler sur les problématiques et les enjeux concernant la jeunesse. Pour cela, les Fédérations Territoriales et la FAGE organisent des événements de formation tout au long de l'année.

Le **Séminaire National des Elus Etudiants (SNEE)** est un événement co-organisé tous les ans par la FAGE et la fédération territoriale de la ville hôte. C'est un temps fort de l'année pour le réseau de la FAGE et particulièrement pour ses élus étudiants, puisqu'il permet leur formation.

Cet événement majeur de la représentation étudiante est l'occasion de rassembler près de 300 étudiants venus de toute la France ! Durant quatre jours, ce séminaire est un lieu de partage, d'échanges et de débats autour de questions d'actualité étudiante pour les élus étudiants et les étudiants engagés dans l'associatif.

Chaque créneau de formation, de temps de débats et d'échanges est pensé pour **appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'accompagnement social des étudiants**. Sont abordés des sujets comme les conditions de stage, la lutte contre les discriminations, les campus inclusifs pour les personnes en situation de handicap, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la place de la formation continue à l'université, la valorisation de l'engagement étudiant, la prise de parole en public, le développement durable ou la transition écologique dans nos universités, et tant d'autres encore.

**Cet événement, conçu pour partager son expérience, permet de co-construire ensemble l'enseignement supérieur et la recherche de demain.**



En 2024, le SNEE a eu lieu du 21 au 24 mars à Rouen. Il a été co-organisé par la FAGE et la FEDER.

Pour cet événement, la FAGE axe les temps de débats et d'échanges sur le thème "Construire l'ESR de demain".

Temps d'échange, débats et groupes de travail étaient au rendez-vous pour faire évoluer nos connaissances et nos idées sur la place centrale des étudiants dans la construction de l'ESR de demain



# Tes services

Selon l'enquête autour du bien-être réalisée par le Bureau National de la FNEO 2017/2018 :

37.1 % des étudiants en orthophonie estiment négliger leur santé

Les 3 causes majeures sont un manque de temps, de moyens et d'accessibilité. Pourtant, il existe des dispositifs susceptibles d'y remédier dans lesquels les élus étudiants jouent un rôle.



# FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un **fonds d'animation de la vie étudiante et de solidarité** créé en 2001. Ce fonds est destiné aux associations étudiantes enregistrées dans l'université et aux étudiants de l'université.

Le FSDIE a deux missions :

- Aider au financement des projets étudiants
- Soutenir financièrement les étudiants en grande difficulté ou en situation de précarité

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription payés par les étudiants auprès de leur université, dans le respect de la réglementation, auxquels s'ajoutent les aides des CROUS, par le biais des fonds culture/action.

## FSDIE PROJET

Tu souhaites mener un projet associatif dans ou hors de ton campus ? Sais-tu que tes initiatives étudiantes peuvent être financièrement soutenues par un FSDIE projet ?

## LE FSDIE PROJET, C'EST QUOI ?

Le FSDIE projet permet de financer des projets étudiants à caractère bénévole s'inscrivant notamment dans les domaines suivant :

- Les actions de solidarité internationale
- La solidarité
- La prévention, la sensibilisation
- L'innovation sociale
- La santé, le handicap
- Le sport, les compétitions, les loisirs
- L'engagement citoyen
- L'art, la culture, le patrimoine
- L'éducation, la science
- L'animation du campus
- Le développement durable, l'environnement
- La formation des étudiants dans les domaines de la représentation étudiante, de l'engagement étudiant et de la vie associative

Le FSDIE projet est géré par l'université en concertation avec les élus étudiants à travers la commission FSDIE. Les avis de la commission sont soumis à l'approbation de la **CFVU**.

## COMMISSION FSDIE

Une commission se réunit au moins deux fois par an, souvent plus, pour examiner les demandes de FSDIE, fixer les critères d'attribution et répartir les crédits du FSDIE.

Elle est composée le plus souvent :

- Du Vice-Président de la CFVU
- Du Vice-Président Etudiant de l'université
- Des représentants des associations étudiantes
- Des représentants du Bureau de la Vie Etudiante (BVE)
- Des représentants étudiants élus en CFVU et en CA
- Du directeur du CROUS
- De personnalités qualifiées (régions, collectivités, acteurs associatifs locaux)

Chaque CFVU détermine le nombre et les modalités de choix des représentants étudiants, des responsables associatifs et des personnalités qualifiées, ainsi que le nombre de réunions.

**Les avis rendus par la commission FSDIE sont ensuite soumis au vote en CFVU puis en CA.**

Le **BVE** est un lieu d'accueil et d'informations incontournable pour les étudiants, qui les oriente vers les services de l'université (aides financières, santé, social, culture, sport...), pour les étudiants internationaux, mais également pour les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets, notamment au niveau des demandes de financement auprès du FSDIE. Toutes les universités ne disposent pas encore de BVE mais cela tend à se démocratiser.

## LE FSDIE PROJET, COMMENT ?

**Étape 1 : Prendre rendez-vous avec ton BVE** pour discuter du projet et vérifier qu'il est en adéquation avec le règlement intérieur du FSDIE. Le BVE pourra également te conseiller dans l'élaboration de ton dossier et de ton budget prévisionnel.

**Étape 2 : Télécharger le dossier** sur le site internet de l'université (rubrique "vie étudiante" la plupart du temps).

**Étape 3 : Remplir scrupuleusement le dossier, établir un budget prévisionnel et obtenir tous les devis nécessaires.**

**Étape 4 : Déposer ton dossier** et l'intégralité des pièces demandées dans les temps à ton BVE en respectant le calendrier des commissions et les dates limites de dépôt.

**Étape 5 : Présenter ton projet** devant les membres de la commission FSDIE. Une bonne maîtrise du projet est évidemment requise. À l'issue de la présentation, la commission FSDIE émettra un avis qui sera soumis pour validation à la CFVU.

**Étape 6 : Communiquer sur ton projet** en faisant apparaître le logo du FSDIE et de ton université sur tes supports de communication.

**Étape 7 : Faire le bilan moral et financier de ton action** et l'envoyer à ton BVE, le mois suivant le projet. Il doit être accompagné de l'intégralité des factures et justificatifs de recettes.

Pour plus de précisions, tu peux consulter le règlement intérieur de la Commission FSDIE de ton université.

# LES PIÈCES NÉCESSAIRES

Cela peut varier en fonction des universités. Renseigne-toi auprès de ton BVE ou sur le site de ton université dans la rubrique "vie étudiante".

## Documents administratifs :

- Copie du récépissé de la déclaration en préfecture
- Copie du récépissé de la publication au Journal officiel
- Statuts de l'association et s'il y a lieu le n° SIRET
- RIB
- Attestation d'assurance
- Copie des cartes étudiantes du président et du secrétaire de l'association
- Liste de la composition du bureau associatif de l'association

## Dossier de demande de subvention :

- Dossier rempli
- Devis des dépenses

## Bilan moral et financier : à rendre après l'événement

- Dossier bilan
- Factures

# CRITÈRES DE REFUS

Les critères d'attribution, mais également ceux de refus sont fixés par la commission FSDIE, mis par écrit dans une charte le plus souvent. Il faut donc faire attention à ce que ton dossier soit bien complet et que ton projet ne soit pas :

- Des frais de fonctionnement d'une association
- À caractère obligatoire, dans le cadre des études, pour l'obtention d'un diplôme (pas d'octroi de crédits ECTS<sup>1</sup> à la clef)
- Un événement exclusivement festif
- Un voyage sans objectifs culturels et/ou pédagogiques
- Contraire à la réglementation en vigueur, la laïcité, les droits de l'Homme et le pluralisme
- À caractère religieux avec une volonté de prosélytisme
- Présenté par des supports de communication à caractère discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe...), incitant à des conduites potentiellement addictives (alcool, tabac...)
- Passé au moment de la commission FSDIE

## FSDIE SOCIAL

Tu es étudiant boursier ou non boursier, inscrit en formation initiale, en doctorat, master ou licence et tu rencontres des difficultés financières ? Le FSDIE social est là pour t'aider. Il s'agit d'une aide ponctuelle ou exceptionnelle à destination des étudiants ayant une situation sociale perturbant la réalisation de leur projet pédagogique. Il peut alors s'agir d'aide au financement des frais de rentrée, de déplacements dans le cadre d'un stage, pour un achat imprévu et nécessaire aux études, etc.

Cette aide est à demander auprès du BVE ou des assistants sociaux du CROUS. La commission FSDIE de la CFVU délibère avec avis des assistants sociaux du CROUS.

## COMMENT CANDIDATER ?

Tu dois télécharger le dossier et le compléter, avec les pièces justificatives, puis prendre impérativement rendez-vous auprès de ton BVE ou des assistants sociaux du CROUS. Lors de l'entretien personnalisé, tu devras te munir du dossier complet. Attention à ne pas louper les dates de commissions d'examen des dossiers. Pour les connaître, renseigne-toi auprès de ton université.

Ta demande sera ensuite étudiée en commission de façon individuelle. L'aide sera allouée sous réserve de l'accord du Président de l'université.

<sup>1</sup>Les crédits European Credits Transfer System (ECTS) constituent un outil complémentaire au diplôme, qui facilite la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou entre les établissements.



Ces dernières années, suite à l'augmentation du coût de la vie, les étudiants ont de plus en plus recours à un job étudiant pour subvenir à leurs besoins (alimentation, logement, interactions sociales, etc.), cela impactant fortement leur bien-être.

La FAGE et son réseau ont pour mission de défendre les droits des étudiants, c'est pourquoi ils se mobilisent jour après jour pour lutter contre la précarité, afin d'assurer des **conditions de vie et d'études décentes pour tous les étudiants**.

Ils ont ainsi cherché une réponse innovante afin de contribuer à l'égalité des chances de réussite des étudiants. C'est comme cela que le **projet d'innovation sociale et solidaire** appelé **AGORAé** est né en 2009. Inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il apporte ainsi une réponse de proximité à un besoin réel et identifié.

L'AGORAé est un lieu de partage, d'échange, de convivialité et de solidarité, **porté et géré par des étudiants** de ta fédération territoriale **pour des étudiants** de ta ville. Elle se compose d'un lieu de vie non stigmatisant ouvert à tous et d'une épicerie sociale et solidaire, accessible sur critères sociaux, rassemblés autour de valeurs fortes telles que la solidarité, la citoyenneté et l'engagement étudiant.

Dans la partie **lieu de vie**, des activités et animations (ateliers, sorties, soirées, etc.) sont régulièrement organisées afin de partager des conseils sur notre vie quotidienne, notamment sur la solidarité, la nutrition, la consommation responsable ou encore le développement durable, et de favoriser la création de liens sociaux. C'est un espace dans lequel les étudiants peuvent trouver une écoute attentive, une orientation vers les services spécialisés ainsi qu'une aide pour accéder à leurs droits.

Les étudiants peuvent également s'y rendre simplement pour travailler, se détendre, se rencontrer, discuter, consulter la bibliothèque participative, etc.

Dans l'**épicerie solidaire**, les étudiants peuvent trouver des produits alimentaires sains et équilibrés, d'hygiène, d'entretien ou des fournitures scolaires à prix réduits, entre **10 à 30 % des prix du marché**, tout en gardant de l'autonomie dans leurs achats.

**L'ambition de ce projet est donc de créer du lien social, de lutter contre l'isolement et la précarité, mais aussi de sensibiliser la population étudiante sur les questions de santé, informer, organiser des animations culturelles et sportives accessibles à l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur condition sociale.**

De plus, les AGORAé permettent l'engagement de volontaires en Service Civique. Elles sont également régulièrement à la recherche de bénévoles. Si tu es intéressé par ce projet, je t'encourage à prendre contact avec ton association locale ou ta fédération territoriale pour savoir s'il existe une AGORAé dans ta ville. S'il n'en existe pas encore, pourquoi ne pas contribuer à en créer une ?



# AIDES SOCIALES



Il existe des structures de services inter-établissements qui sont malheureusement méconnues des étudiants, alors que ceux-ci sont la raison même de leur existence. La communication est quasi-absente quant à leurs services et missions. Ces ressources se retrouvent donc abandonnées d'un public pour qui les adopter serait pourtant d'une grande utilité.

## CSU, SUMPPS, SIUMPPS, SSE

Le CSU est le Centre de Soins Universitaire. Certains connaissent sûrement ce principe sous le nom de SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé), SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé) ou encore SSE (Service de Santé Etudiante) : autant d'acronymes qui font référence aux **dispositifs mis en place par l'université pour permettre à l'étudiant de prendre soin de sa santé**. Selon l'université, ils se situent normalement au sein du campus ou à proximité, et accueillent les étudiants du lundi au vendredi pour tous types de consultations. Médecine générale, gynécologie, dépistage, vaccination, tabacologie, soins infirmiers ou encore suivi psychologique sont les services de base assurés par la plupart des CSU. Tu pourras également avoir accès à d'autres prestations selon le personnel disponible dans le service de santé rattaché à ton université.

En plus de son action curative, le CSU a un **rôle important dans la prévention et la sensibilisation à la santé sur les campus**, notamment par le biais de séances de relaxation ou de sophrologie, mais également de conseils nutrition ou d'accompagnement dans l'arrêt du tabac.

**Les consultations proposées sont gratuites, confidentielles, le plus souvent sur rendez-vous.**

Elles nécessitent que l'étudiant ramène ses cartes vitale et mutuelle.

Mais alors, si l'information est peu mise en avant, comment la trouver ? Le plus souvent, les renseignements relatifs à la localisation, aux jours et aux horaires d'ouverture, aux types de services proposés et sous quelles modalités sont accessibles directement sur le site de ton université dans un onglet réservé à la « vie de campus ». Tu peux aussi taper directement dans la barre de recherche le nom de ton université couplé à « médecine préventive ». Ces informations te sont directement accessibles sur le site de la FNEO ([www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)) en suivant ce chemin :



Ton association locale ou la FNEO ([as@fneo.fr](mailto:as@fneo.fr)) sont également toujours à ton écoute si tu rencontres un quelconque problème physique ou psychique, mais également pour te conseiller ou te renseigner davantage sur tes options santé. Il ne faut donc pas que tu hésites à les solliciter si tu en as besoin, avec l'assurance que ta demande restera confidentielle.

Les CSU sont donc des **acteurs incontournables de la santé des étudiants** avec qui les élus étudiants travaillent au cours de leur mandat. C'est pourquoi, dans certains d'entre eux, des élus CFVU y sont parfois nommés.

Pour être bien dans ta tête et bien dans tes baskets, la santé c'est sacré. Alors si tu n'as pas le temps, ou pas l'argent... **le CSU, sers-t'en !**

---

Coline GUYOMARD

Vice-Présidente en charge des Questions Sociales pour la FNEO (Bureau 2017-2018)

# ASAP ET ASAA

Parmi ses différentes missions, le CROUS peut apporter une aide spécifique aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières. Celles-ci s'adressent à des étudiants dans la nécessité et dont les bourses, s'ils en ont, ne leur permettent pas de subvenir en totalité à leurs besoins.

En fonction de ta situation, tu peux prétendre à l'une ou aux deux aides suivantes :

- Aide Spécifique Allocation Ponctuelle
- Aide Spécifique Allocation Annuelle

Ces aides spécifiques sont attribuées en fonction de difficultés financières particulières qui sont évaluées au cas par cas par une commission dans laquelle siègent notamment des élus étudiants, après une demande préalable auprès d'un assistant social du CROUS.

## AIDE SPÉCIFIQUE ALLOCATION PONCTUELLE (ASAP)

L'ASAP est une aide ponctuelle en cas de difficultés exceptionnelles, pour les étudiants en situation de crise financière imprévisible mettant en péril leur poursuite d'études.

Son montant maximum est de 1 687 euros (soit le montant annuel de l'échelon 1 de la bourse sur critères sociaux). Si la situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent être accordées au cours de la même année universitaire, leur montant cumulé ne pouvant alors pas dépasser 3 374 euros, soit l'équivalent de deux ASAP.

### Pour qui ?

Pour les étudiants boursiers ou non boursiers de moins de trente-cinq ans, inscrits en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur

### Pour quoi ?

- Frais de logement (loyer, frais d'installation)
- Frais d'achats ponctuels (liés aux études tels que des fournitures)
- Frais de santé
- Frais d'hygiène et de vie
- Frais de mobilité (par exemple dans le cadre d'un stage)

### Quand ?

Tout au long de l'année universitaire.

## AIDE SPÉCIFIQUE ALLOCATION ANNUELLE (ASAA)

L'ASAA est une aide annuelle en cas de difficultés pérennes qui donne notamment droit à l'exonération des frais d'inscription à l'université.

Le nombre des mensualités est au minimum de six. Le montant de l'aide annuelle correspond à un des échelons 0 bis à 7 de la bourse sur critères sociaux, soit entre 1 020 euros et 5 612 euros par an.

### Pour qui ?

Pour les étudiants boursiers ou non boursiers de moins de trente-cinq ans, remplissant les conditions réglementaires des bourses ou se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant de plus de vingt-huit ans en reprise d'études, ne disposant pas de ressources supérieures au plafond prévu par le barème d'attribution des bourses sur critères sociaux
- Étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire (oncle, tante, grands-parents par exemple)
- Étudiant en rupture familiale
- Étudiant fiscalement indépendant et ne bénéficiant plus du soutien matériel de ses parents

### Quand ?

Dès la prise en compte de l'inscription administrative au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.

# VALORISER TON ENGAGEMENT ÉTUDIANT

## RSE

Les **Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE)** comprennent un certain nombre d'aménagements qui peuvent être proposés aux étudiants qui ont un **statut spécifique** (voir page 45). La liste est non exhaustive, mais il faut noter que les élus étudiants dans les conseils locaux et nationaux peuvent également bénéficier d'aménagements permettant de suivre les enseignements tout en cumulant une activité annexe.

L'élu étudiant peut obtenir des **aménagements de son cursus universitaire**. En effet, en cas de conseil, de commission ou de rendez-vous liés à sa qualité d'élu, il peut être autorisé à ne pas être présent en cours ou en stage, sa convocation faisant office de justificatif. Chaque département d'orthophonie dépendant de l'université propose ce système, en revanche les modalités sont différentes en fonction des CFUO.

Les différents aménagements sont détaillés à la page 45.

En fonction de l'établissement, les modalités peuvent prendre une toute autre forme telle que **l'enseignement à distance** ou **l'attribution de points ou d'ECTS supplémentaires**. Pour savoir ce qui est appliqué dans ton CFUO, tu peux te renseigner sur le site de ton université, auprès de ton département, de ton association locale, de ta fédération territoriale ou bien auprès de tes élus CFVU.

Ta demande de RSE dépend de la CFVU qui prendra alors la décision des conditions de mise en place des aménagements proposés.



## UE ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Certaines universités reconnaissent et encouragent l'engagement étudiant en valorisant concrètement ces actions bénévoles, universitaires, locales ou nationales par le biais de l'**UE libre Engagement Étudiant**. En fonction de l'université, cette UE permet l'attribution de **crédits ECTS**, de points en plus sur la moyenne ou encore **l'inscription d'une mention sur le diplôme**. Elle permet la mise en valeur des compétences transversales que l'étudiant peut acquérir en parallèle de sa formation universitaire.

Un étudiant élu ou associatif peut légitimement y prétendre puisque il effectue

généralement bien plus d'heures dans le semestre que ce qui est demandé pour valider l'UE. S'ajoutent souvent quelques réunions avec des membres de l'université au cours de l'année ainsi qu'un rapport d'engagement à rédiger pour présenter les actions menées, les résultats obtenus ainsi que les compétences acquises durant le mandat.

Pour bénéficier de l'UE Engagement Étudiant, tu dois en discuter en amont avec ton Directeur Pédagogique pour savoir si cette UE existe dans ton CFUO et dans le cas échéant, quelles en sont les modalités de mise en place.

**L'engagement étudiant mérite d'être valorisé, alors n'hésite pas à effectuer ces démarches pour pouvoir consacrer sereinement du temps à tes projets sans angoisser pour tes absences !**





Depuis la première parution du Guide de l'élu, les universités ont connu des bouleversements dans leur organisation. Cela est notamment dû au fait qu'elles ont la possibilité de changer de statut et de devenir des **Etablissements Publics Expérimentaux (EPE)** depuis 2018.

Tu retrouveras donc ici la définition de ce mystérieux acronyme mais aussi le **fonctionnement actuel**, en 2024, des vingt-deux universités accueillant un CFUO. Allant d'Amiens à Tours en passant par Nancy, découvre l'organisation (parfois unique !) de chacune d'entre elles et n'hésite pas à contacter les **fédérations de territoire** de ces villes et leurs élus pour en savoir plus.

Je te souhaite un joli tour de France !



# ZOOM SUR LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE, UN DROIT ÉTUDIANT



Le **Régime Spécial d'Études** (RSE) permet à un étudiant en situation particulière de pouvoir bénéficier d'aménagements s'il en a besoin.

## Le fonctionnement du RSE ?

Ce dispositif mis en place en 2014 permet de **favoriser la réussite étudiante** au sein du cursus universitaire. Il est régi par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Il est fixé pour chaque diplôme et **doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances** (MCC) de chaque formation.

## Qui peut bénéficier du RSE ?

- Étudiants salariés (plus de 10h/semaine)
- Personnes enceintes
- Étudiants chargés de famille
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants à besoins éducatifs particuliers
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants entrepreneurs
- Étudiants artistes et sportifs de haut niveau
- Étudiants ayant des responsabilités au sein de bureau d'une association
- Étudiants accomplissant une activité militaire
- Étudiants en service civique, volontariat militaire
- Étudiants élus dans les Conseils des Établissements d'Enseignement Supérieur et les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Autres statuts au cas par cas selon des circonstances exceptionnelles

Parmi les aménagements\* proposés par les établissements, on retrouve notamment :

- Des aménagements d'emploi du temps : priorité dans les choix des TD, dispenses d'assiduité
- Des aménagements d'examens : choix du contrôle terminal plutôt que du contrôle continu, report d'examens
- Des aménagements sur la durée du cursus : effectuer une année universitaire en deux ans

\* D'autres formes d'aménagements peuvent être proposées par les établissements en fonction de la situation de l'étudiant comme le suivi des enseignements à distance.

### A savoir :

En orthophonie, le RSE n'est pas toujours mis en place ou respecté, rendant compliqué l'accès à ce dispositif par les étudiants.

Les élus travaillent de pair avec les associations locales pour mettre ceci en place de façon optimale. C'est un droit étudiant et il doit être respecté !

**Rapproche-toi de tes élus étudiants ou de la FNEO pour en savoir plus et pour savoir comment avoir accès à ce droit au sein de ton université.**

# LES EPE



## C'est quoi un EPE ?

Au début des années 2000, un constat est fait dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche : les universités françaises sont mal classées au classement de Shanghai et ne sont pas un modèle de rayonnement de la recherche. Ce classement est une référence mondiale mais il se base sur des critères peu représentatifs de la qualité de la formation, préférant des critères de quantité. C'est-à-dire que plus une université est grande, mieux elle est classée et connaît donc un grand rayonnement.

En 2006, les **PRES** (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) sont alors créés, ce sont des rassemblements d'établissements qui ont pour but d'agrandir les universités et donc leur rayonnement. Sauf que de nombreuses limites apparaissent dans ce système.

En 2013, les universités sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur sont regroupées en **ComUE** par territoire (voir page 18). Les PRES sont remplacés par les **EPSCP** (Etablissements Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel).

Puis en 2018 une nouvelle forme de regroupement apparaît : les **EPE** (**E**tablissements **P**ublics **E**xpérimentaux).

Un EPE est un **regroupement** de différents "établissements composantes" qui peuvent être des universités publiques et des écoles privées.

## Comment s'organise l'EPE ?

Les EPE sont très libres dans la rédaction de leurs statuts et peuvent **remanier leurs conseils** comme ils le souhaitent pour permettre une coordination efficace entre leurs différents établissements composantes. En effet, **chaque EPE est unique** dans sa composition et donc dans son organisation.

Plusieurs **points de vigilance** sont donc à avoir au moment de la rédaction des statuts car les EPE peuvent déroger à certains textes de loi mais une fois leurs statuts rédigés ils doivent s'y tenir.

Il faut alors être attentif au **nombre d'élus étudiants** dans ces nouveaux conseils pour toujours assurer une représentation étudiante efficace. En effet, chaque EPE fixe la répartition et le nombre de sièges de ses conseils. Il faut également faire attention au **pouvoir accordé au président** de l'EPE qui parfois centralise de nombreuses décisions. Enfin, il faut rester vigilant au **climat concurrentiel** qui peut s'installer entre les écoles privées et les établissements publics faisant partie du même EPE.

Ces regroupements peuvent cependant présenter des **avantages** : la mutualisation ou l'accès à certaines UE, une transition écologique plus globale au sein du regroupement ou encore un développement de la mobilité internationale.

UNIVERSITÉS FRANÇAISES  
MAL CLASSÉES À  
L'INTERNATIONAL

2000

CRÉATION DES **COMUE** +  
LES **PRES** DEVIENNENT DES  
**EPSCP**

2013

2006

CRÉATION DES **PRES**

2018

CRÉATION DES **EPE**



# Liens utiles

**CROUS et CNOUS** : <https://www.lescrous.fr/>

**Site de la FNEO** : <https://www.fneo.fr/>

**Guide des Aides Sociales de la FNEO** (édition 2018) :

<https://www.fneo.fr/wp-content/uploads/2018/10/GDAS-FINAL.pdf>

**Site de la FAGE** : <https://www.fage.org/>

**Guide de l'élu.e de la FAGE** : proposé gratuitement aux élus centraux et CROUS revendiqués FAGE

**Légifrance** : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

**Site de Santé Publique France** : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

**Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr>

# Témoignages

Des élus étudiants en orthophonie siégeant dans différents conseils témoignent pour toi ! Ils se confient sur leur mandat, leurs motivations, leurs missions, leurs projets et ce que leur apporte leur rôle d'élu d'un point de vue personnel et universitaire.



# Maëla DUMAS

en 5e année à Caen  
élue CFVU depuis novembre 2022  
élue CNESER depuis juin 2023

Hey !

Je m'appelle **Maëla** et je suis en cinquième année au CFUO de Caen.

Dès mon arrivée au CFUO, j'ai eu envie de participer à la vie étudiante, et d'aider les autres comme on avait pu m'aider lorsque je candidatais. Je connaissais les bureaux étudiants (ETOC ! à Caen), j'y suis donc entrée dès la première année en tant que Vice-Présidente Culture-Accueil, et je n'ai plus arrêté depuis !

En deuxième année j'étais co-présidente et à la fin de mon mandat j'envisageais de continuer avec un mandat d'élue, car les élections approchaient.

Ce qui m'a donné l'envie d'être élue étudiante, c'était surtout d'avoir fait partie du réseau des fédérations de territoire (FCBN) et de filière (FNEO), car j'y ai découvert les **combats autour de la condition de vie étudiante et les actions pour les améliorer**. Beaucoup de sujets ne pouvaient être réglés en tant qu'associatif : l'université a un fonctionnement différent et parfois alambiqué, il faut s'accrocher pour avoir le bon contact et recevoir une réponse incomplète parfois.

J'avais donc envie de m'y infiltrer pour aider à ce que les conditions de vie des étudiantEs soient meilleures, autant par la formation que par les services universitaires.

En tant qu'élue, j'ai participé au **SNEE** (Séminaire National des ÉluEs ÉtudiantEs) organisé par la **FAGE** et la **FCBN**.

Cela marqua le début de l'aventure **CNESER** (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) : ce conseil est consultatif du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et donne directement son avis sur les lois et décrets qui régissent nos universités.

La liste de la FAGE n'était encore qu'en construction, et au fil de week-ends intensifs j'ai été élue deuxième suppléante de la liste. Ce qui m'a motivée pour m'engager dans cette aventure parfois colossale, c'est surtout l'envie de rendre les étudiants en orthophonie plus visibles, de **porter nos revendications et surtout que notre filière soit prise en compte dans les travaux de la FAGE**.

C'est un travail que la FNEO fait également et nous discutons souvent pour que ce que je transmets au CNESER soit fidèle à nos besoins au national. Par exemple nos fameuses indemnités de frais kilométriques... L'idée est d'être une personne de plus pour que le travail de la FNEO soit entendu. Mais bien sûr, ça n'est pas tout ce que je fais, car le CNESER est large.

Depuis que je suis élue CNESER, j'ai compris le fonctionnement budgétaire de l'Enseignement Supérieur, ce qui pouvait freiner ou non les universités dans la transition écologique, comment faire pour que les universités s'améliorent dans la lutte contre les discriminations, ce qui fonctionne (ou pas) dans notre vision licence-master-doctorat... Être élue CNESER c'est donc **défendre les droits des étudiants en essayant que les lois et décrets votés permettent une amélioration de l'Enseignement Supérieur**, en écoutant au maximum les étudiants. Cela inclut donc de travailler avec toutes les filières, et toutes les régions et départements d'outre-mer, pour faire remonter les demandes de chacun.



# Adrien LETHOREY

en 5e année à Strasbourg  
élu UFR et CFVU depuis février 2023

Bonjour tout le monde !

Je m'appelle **Adrien**, je suis étudiant en orthophonie à Strasbourg et élu dans plusieurs conseils universitaires ! Après être passé par l'association locale (MÉTAFOR), en parallèle d'un mandat de Vice-Présidence en fédération de territoire (AFGES), j'ai décidé d'être élu pour représenter et défendre les intérêts des orthophonistes à l'université de Strasbourg.

Être élu à Strasbourg à l'**UFR** et à la **CFVU** est une réelle opportunité en tant qu'étudiant orthophoniste pendant deux ans !

On apprend davantage à savoir pourquoi on est utile pour nos pairs et comment l'être !

Concrètement, j'ai pu travailler sur les **offres de formation** et de **stages** des prochaines années au sein de ces deux conseils et surtout prendre part aux éléments touchant à l'orthophonie à savoir les modalités d'examens et de contrôle des connaissances, le calendrier universitaire à venir.

C'est aussi un bel engagement, celui d'**accompagner les étudiants** en difficultés ou se questionnant quant à leurs droits et devoirs académiques et sociaux !

De plus, la pluridisciplinarité qu'offre un UFR de médecine et sciences de la santé (ou plus globalement l'université) permet de **s'enrichir au quotidien** quant aux modalités de formations et d'études de nos futurs collègues !

On apprend également sur soi et on développe son plein potentiel !



# Manon FONTBOSTIER

en 4e année à Toulouse  
élue CA depuis 2023

Hello les orthos !

Moi c'est Manon, je suis élue au Conseil d'Administration (CA) de l'Université Toulouse 3, pour l'AGEMP (la fédération de territoire de Toulouse) et pour la FNEO.

Dans un premier temps, je me suis engagée deux ans à l'ATEO, puis, un an dans ma fédération de territoire à l'AGEMP. C'est grâce à ce dernier mandat que je me suis retrouvée traquenardée et au final très heureuse sur cette liste d'élus.

Depuis mon élection, nous avons travaillé sur une motion d'autorisation d'absence pour dysménorrhées ainsi que sur tout ce qui concerne la présidence de l'université et les choix en termes de politique, orientations et finances de l'université.

Etre élu, c'est travailler en équipe que ce soit avec notre liste d'élus dans notre conseil, les élus des autres conseils (dans mon cas surtout la CFVU), les enseignants ou les représentants du personnel de l'université. Toutes ces rencontres et ces échanges sont très enrichissants et me permettent d'être actrice au sein de mon université. J'ai toujours été à la recherche de pouvoir aider les gens.

Ce mandat d'élu me permet d'apprendre de nouvelles choses sur l'université tous les jours et ainsi d'être en capacité de défendre nos droits en tant qu'étudiants dans le plus haut conseil étudiant de l'université, ce qui répond à mon souhait initial.

Malgré la fin de mon engagement associatif, mon mandat d'élu me permet de garder un lien avec le réseau associatif de la FNEO et de l'AGEMP, parce qu'il était inconcevable pour moi de ne plus trainer avec toutes ces personnes incroyables. Ainsi, je continue de donner mon temps et mon énergie pour les étudiants de mon université mais d'une toute autre manière qui est plus revendicative afin de permettre à tous les étudiants qui le souhaitent d'accéder à l'enseignement supérieur avec des conditions d'études correctes et adaptées à chaque formation.

Avoir des élus dans nos conseils c'est essentiel pour que nos droits d'étudiants soient respectés et que notre voix soit entendue et prise en compte, alors engagez vous. Engagez vous pour vous et pour tous les étudiants qui ont besoin de vous.

Je reste disponible si vous avez des questions !

Des bisous



Zoé

DUPUY

en 2e année à Tours  
élu(e) CROUS depuis février 2024

Hello !

Je m'appelle Zoé, je suis actuellement en 2ème année à Tours et élue depuis bientôt 1 an (février 2024) au CROUS d'Orléans-Tours.

J'ai commencé par être VP Etudes-Elus au sein de l'ATFO (Association Tourangelle des Futur.e.s Orthophonistes), ce qui m'a permis de découvrir le rôle des élus et l'importance d'être représenté dans les différents conseils.

Quelques mois après le début de mon mandat, à l'approche des élections CROUS, j'ai choisi de m'engager et de découvrir de l'intérieur ce monde de représentation étudiante.

En tant qu'élue CROUS, je porte la voix de tous les étudiants de la région, peu importe leur filière et leur type d'étude (prépa, BTS, écoles privées, Université, etc.). Avec l'équipe d'élus, nous nous penchons notamment sur tout ce qui entoure les cours (restaurants universitaires, résidences, projets financés par la CVEC, bourses, aides spécifiques) et sur les conditions de vie des étudiants.

Notre parole est très importante et est généralement écoutée lors des réunions et des différentes commissions thématiques, car le CROUS est une institution au service des jeunes, et nous sommes les mieux placés pour savoir comment ils vivent au quotidien.

L'aventure d'élu est une réelle aventure humaine : on se bat tous pour nos droits et nos conditions de vie ; j'y ai rencontré beaucoup de personnes formidables, que ce soit au sein de l'équipe d'élus, dans le personnel du CROUS, parmi les autres élus en ortho ou les fédérations qui nous représentent et nous permettent d'être formés (FNEO, fédération de territoire, FAGE).

Même si c'est un engagement qui peut faire peur, tout le monde en est capable, il suffit d'avoir la volonté de représenter les étudiants et de se battre pour faire avancer les choses.

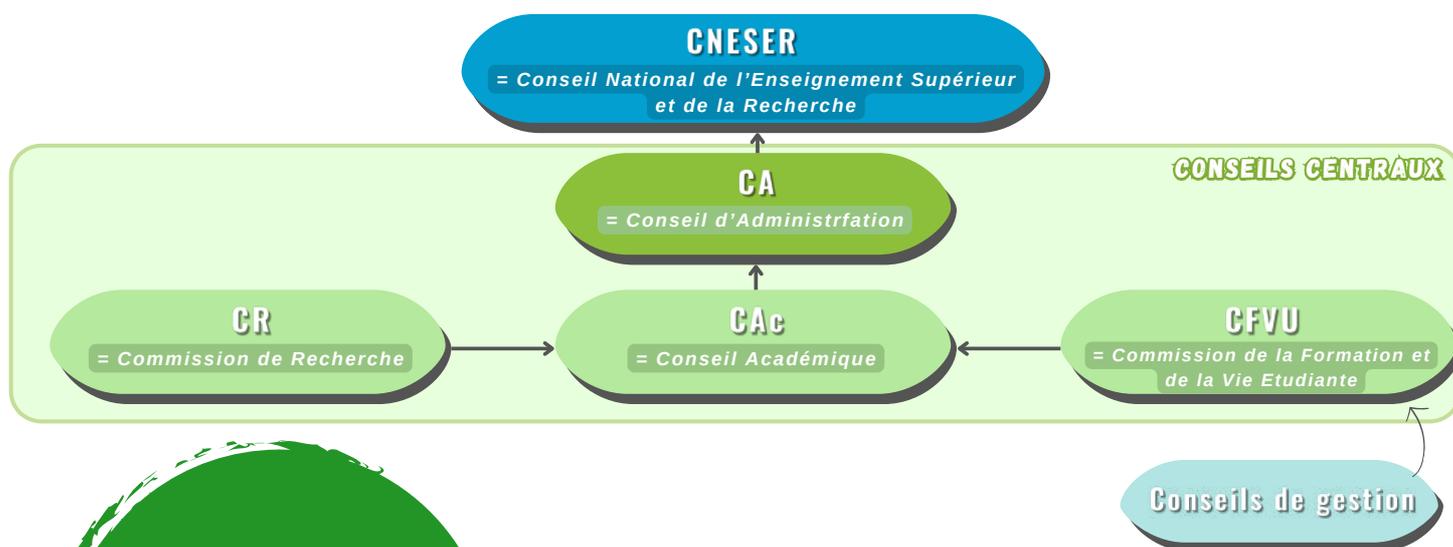
Sans les élus qui ont œuvré pour nous pendant plusieurs décennies, nos droits ne seraient pas ce qu'ils sont, alors si vous avez du temps et de l'énergie à mettre au service des étudiants, n'hésitez pas à vous engager !

# Comment s'organise ton université ?



# Amiens

Au début des années 60, Amiens regroupe quatre structures pré-universitaires. En 1970, l'Université de Picardie est créée et permet alors de proposer aux étudiants de la région des formations professionnalisantes. Elle continue de se développer chaque année et compte aujourd'hui 32 000 étudiants.



**Il y a un seul Vice-Président Étudiant (VPE) au sein de l'Université de Picardie Jules Verne**

### Les conseils amiénois

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide. Le département d'orthophonie ne possède pas de CPS. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

## L'engagement d'élus étudiant

Il est possible de valoriser son engagement grâce à une UE engagement :

- au 2e semestre
  - rapport tous les mois
  - soutenance à la fin du semestre devant la Vice-Présidente en charge de la vie étudiante
- Celle-ci permet d'obtenir un bonus de 0,1 si l'étudiant a déjà la moyenne.

**Pour avoir plus de renseignements :**



[contact@faep.fr](mailto:contact@faep.fr)

# Besançon

L'Université de Franche-Comté a été fondée en 1423. Ce n'est cependant qu'après la Seconde Guerre Mondiale qu'elle connaît un véritable gonflement de ses effectifs, ce qui lui donne alors l'essor nécessaire à son extension. Aujourd'hui elle représente 30 000 apprenants répartis sur cinq villes différentes. Elle fait également partie de la communauté d'universités et d'établissements universitaires Bourgogne-Franche-Comté (ComUE UBFC) qui regroupe sept établissements.



Il y a 2 Vice-Présidents Étudiants (VPE) à l'UFC qui travaillent sur des dossiers plus spécifiques selon les mandats (mais toujours gestion de la vie étudiante et commission FSDIE)

### Les réunions pédagogiques

Les réunions pédagogiques sont des temps de dialogue entre les délégués des différentes promotions et l'équipe pédagogique. Ces réunions ont débuté lors du premier confinement dû au Covid et se déroulaient au moins une fois par semaine. Elles ont été maintenues après cette période et se sont institutionnalisées au moins toutes les six semaines voire plus si certaines promotions en ressentent le besoin. Ces échanges permettent d'évoquer toutes les problématiques liées au département d'orthophonie.

### Les conseils bisontins

Ces conseils fonctionnent de la même manière que les conseils présentés pages 14 et 15 du guide. Seule particularité, le conseil d'UFR se nomme le conseil de gestion.

## L'engagement d'élus étudiants

L'Université de Franche-Comté valorise l'engagement étudiant en :

→ permettant un supplément automatique au diplôme qui reconnaît les savoirs acquis durant le mandat d'élus de l'étudiant.

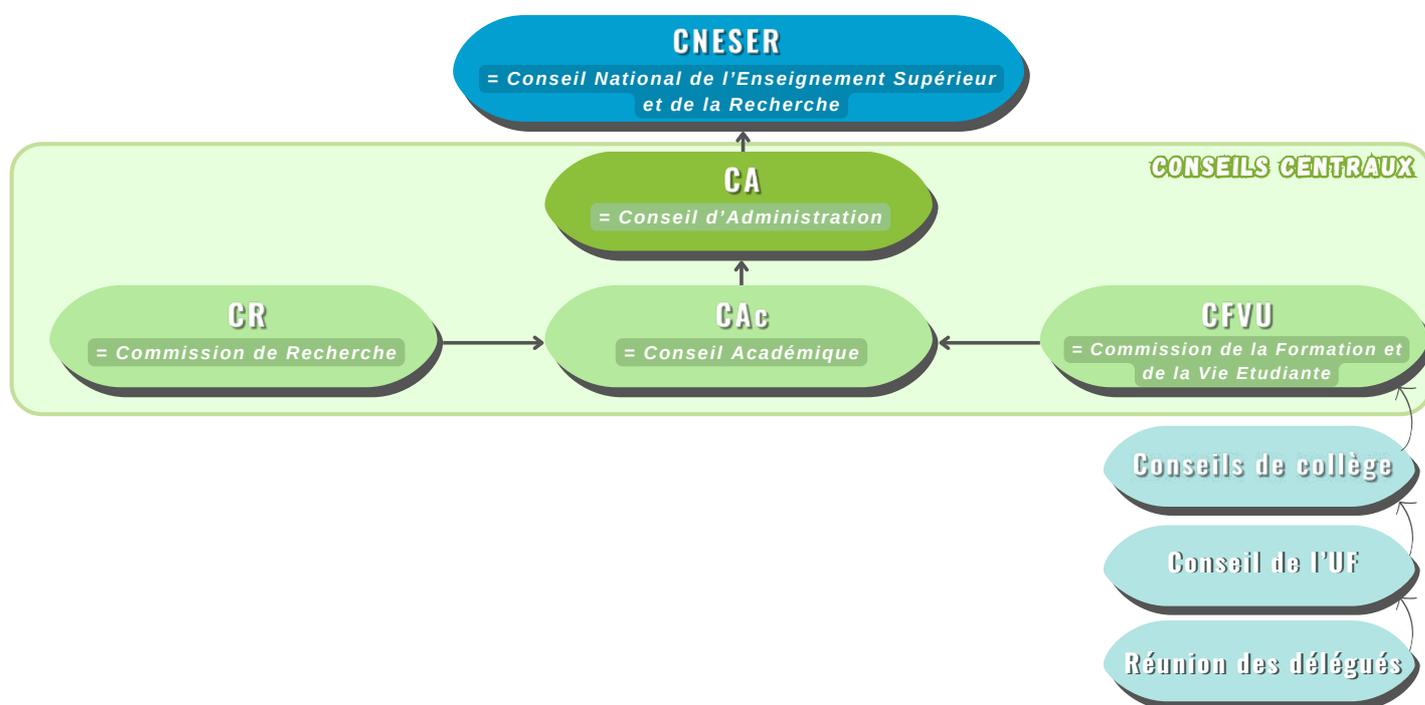
Pour avoir plus de renseignements :



presidence@baf-fc.fr

# Bordeaux

La première université bordelaise a été fondée en 1441 et a connu de nombreux changements d'organisation depuis ses débuts. Le dernier en date est la fusion des universités Bordeaux I, II et IV en 2013. Aujourd'hui l'Université de Bordeaux accueille près de 52 000 étudiants. Elle est répartie en quatre grands secteurs mais son organisation reprend le modèle classique avec quelques particularités.



## Les réunions des délégués

Ces réunions réunissent les délégués ainsi que l'administration. Elles se tiennent une à deux fois par an et permettent de discuter des différentes problématiques liées uniquement au département d'orthophonie.

## Le conseil de l'Unité de Formation (UF)

A l'Université de Bordeaux, il n'existe pas d'Unité de Formation et de Recherche (UFR comme dans les autres universités) mais uniquement des Unités de Formation (UF).

Malgré cette particularité, le conseil de l'UF fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR expliqué page 13 du guide et permet donc de prendre les décisions relatives aux différentes filières présentes au sein de l'Unité de Formation (orthophonie, médecine, etc.).

Cependant, une Unité d'Enseignement Recherche (UER) est proposée à toutes les filières paramédicales en tant qu'UE optionnelle sur 3 semestres permettant ainsi une validation recherche. Cette UER nécessite également de faire un stage recherche.

### **Le conseil de collège**

L'Université de Bordeaux se découpe en quatre collèges distincts :

- Santé
- DESPEG (droit, économie, sciences politiques, économie et gestion)
- Sciences techniques
- Sciences humaines

Ces collèges délibératifs permettent de réunir les filières selon leur domaine et ainsi de faciliter le traitement de leurs problématiques avant qu'elles ne remontent dans les conseils centraux de l'université. Chaque collège possède alors son propre conseil.

### **Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)**

Ces conseils fonctionnent sur le même modèle que celui présenté pages 14 et 15 du guide. Cependant leur composition est particulière puisqu'ils répartissent leurs sièges selon les collèges.

Par exemple, pour la CFVU il y a 16 sièges titulaires pour les élus étudiants, chaque collège thématique en a alors 4 de réservés pour ses filières. Ce système permet donc une représentation des différentes formations au sein des conseils centraux.

**Au sein de  
l'Université de  
Bordeaux, il y a 1  
Vice-Président  
Étudiant (VPE)  
général ainsi qu'un  
VPE par collège (soit  
4 autres VPE)**

**Pour avoir plus de  
renseignements :**



[contact@fede-atena.fr](mailto:contact@fede-atena.fr)

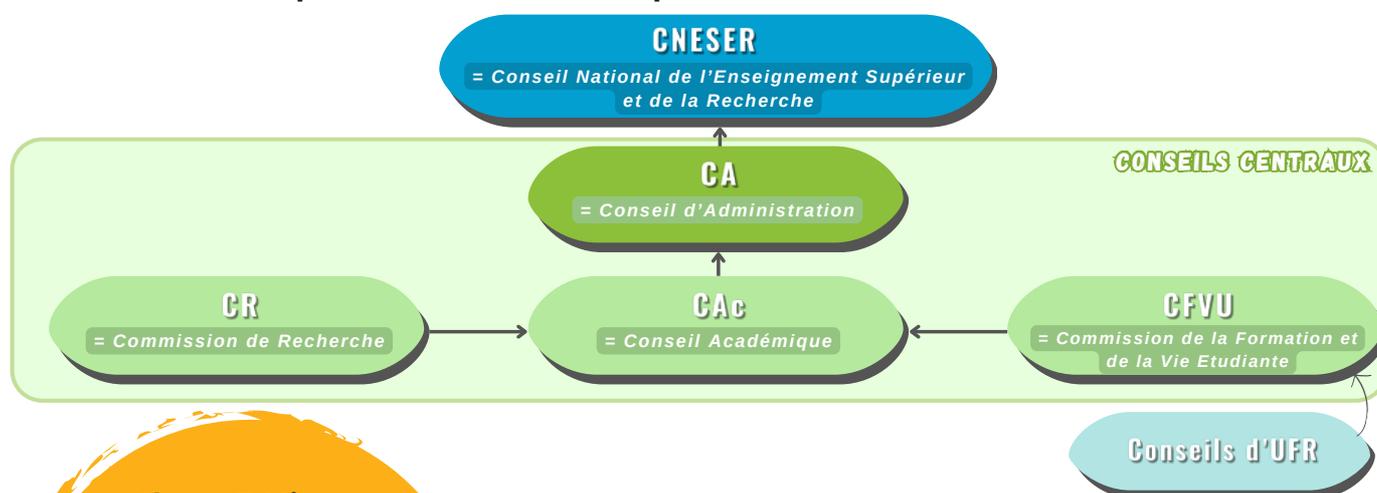
## **L'engagement d'élus étudiants**

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

- validant l'UE optionnelle obligatoire 12 de master, pour cela il faut monter un dossier et se présenter à un oral.
- Cette UEEO permet alors de valider des ECTS.

# Brest

L'université de Bretagne Occidentale (UBO) est une université récente dans le paysage français. En effet, elle a été fondée en 1971. Son site principal se situe à Brest, mais elle est aussi implantée à Quimper via un pôle universitaire et à Morlaix via un pôle IUT accueillant ainsi 23 000 étudiants. L'UBO fait aussi partie d'un projet d'universités européennes depuis novembre 2019 : l'alliance SEA-EU, European University of the Seas, qui participe à renforcer l'identité européenne et qui amène les universités européennes à communiquer et collaborer entre elles.



*Il y a 3 Vice-Présidents Étudiants (VPE) au sein de l'UBO ce qui leur permet de se spécialiser sur certains sujets. Ils peuvent travailler ensemble ou non*

### Les conseils brestois

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

Le département d'orthophonie ne possède pas de CPS mais organise des temps de communication entre l'administration et les différentes promotions en fin de semestre.

**Pour avoir plus de renseignements :**



[representation@fedeb.net](mailto:representation@fedeb.net)

## L'engagement d'élus étudiant

→ L'Université de Bretagne Occidentale ou encore le département d'orthophonie ne permettent pas une valorisation de l'engagement étudiant.

# Caen

L'université de Caen a été fondée en 1432 lorsque la région était anglaise. L'établissement était alors la troisième université anglaise, après Oxford et Cambridge. Supprimée lors de la révolution française, elle sera rétablie presque cent ans plus tard. Elle est détruite lors de la Seconde Guerre Mondiale puis renaît tel le phénix. Elle a toujours su s'adapter à son époque et est aujourd'hui partenaire de 6 campus connectés. Elle accueille désormais quasiment 33 000 étudiants sur l'ensemble de la basse-normandie à travers ses sites délocalisés.

## CNESER

= Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

## CA

= Conseil d'Administration

## CONSEILS CENTRAUX

## CR

= Commission de Recherche

## CAC

= Conseil Académique

## CFVU

= Commission de la Formation et de la Vie Etudiante

Il y a 2 Vice-Présidents

Étudiants (VPE) au sein de l'Université. L'un est dit VPE CA et l'autre VPE CAC

Conseils d'UFR

Commission pédagogique

### La commission pédagogique

La commission pédagogique réunit à chaque fin de semestre la direction, plusieurs enseignants, les responsables d'année et les délégués des différentes promotions pour discuter des problématiques liées au département d'orthophonie. Un compte rendu est réalisé par les délégués pour les étudiants.

### Les conseils caennais

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 à 15 du guide.

## L'engagement d'élus étudiants

→ Le département d'orthophonie permet de faire valider une UE optionnelle obligatoire lorsqu'il y a un engagement pendant le master.

Pour avoir plus de renseignements :

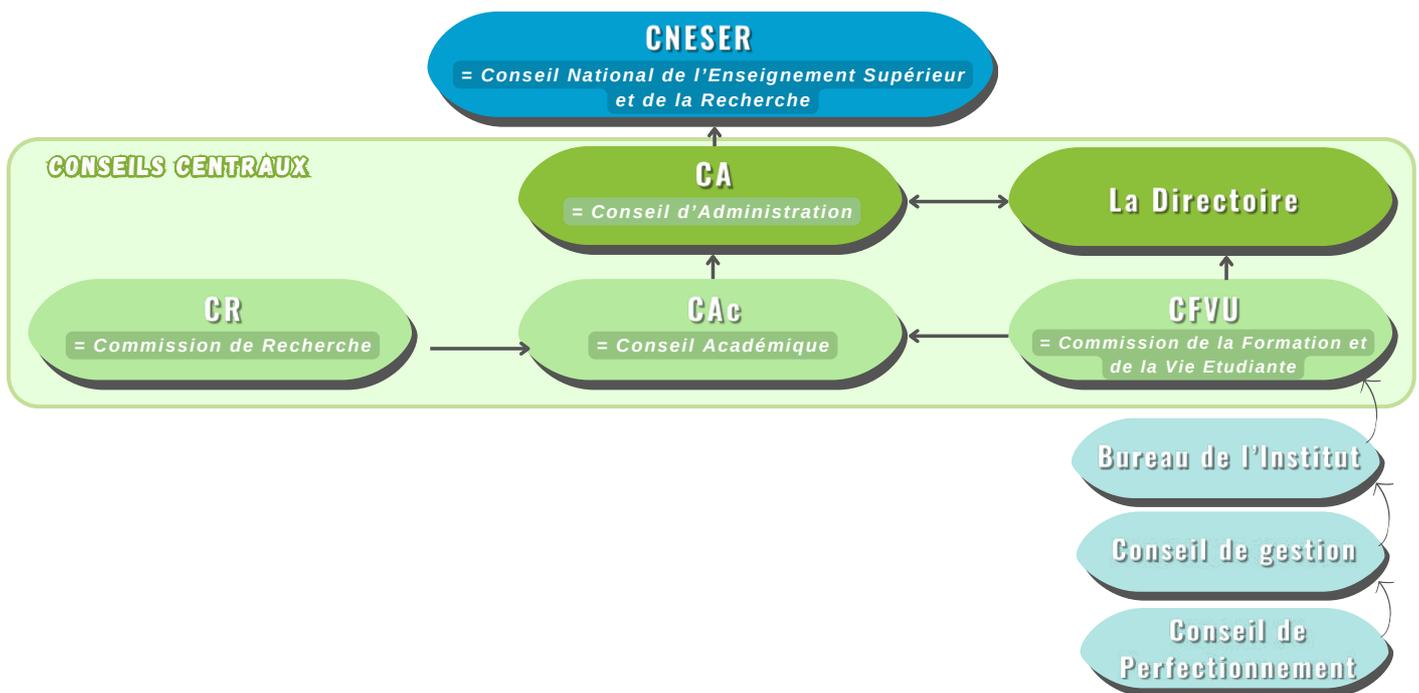


Fédération Campus  
Basse-Normandie

contact@campusbn.org

# Clermont-Ferrand

Pendant plusieurs siècles, la création d'une université en Auvergne est sujette à débat : ouvertures et fermetures se succèdent. C'est au XIXe siècle que l'activité universitaire débute véritablement à Clermont-Ferrand, elle s'étoffera durant la Seconde Guerre Mondiale pour former deux universités distinctes (l'Université d'Auvergne et l'Université Blaise Pascal). C'est en 2017 que les deux unités fusionnent pour former l'actuelle Université Clermont Auvergne qui accueille désormais 37 000 étudiants sur ses différents sites : Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon etc. Elle est considérée comme un Établissement Public Expérimental (EPE) depuis le 1er janvier 2021.



### Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement réunit les délégués, l'administration, le directeur pédagogique ainsi que certains professeurs. Ils y discutent des problématiques liées au département d'orthophonie à chaque fin de semestre. Les délégués font remplir un questionnaire à leur promotion avant ce conseil pour être au plus proche de ce qu'ils veulent faire remonter.

### Le conseil de gestion

Ce conseil fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR présenté page 13 du guide.

### **Le bureau de l'Institut**

Ce conseil est propre à l'Université Clermont Auvergne et est très récent puisqu'il a été créé à l'occasion de la mise en place de l'Établissement Public Expérimental (EPE).

L'EPE est divisé en quatre instituts (qui regroupent différentes UFR et écoles) ainsi qu'en trois établissements-composantes. Le département d'orthophonie est situé au sein de l'UFR de médecine qui est intégré à l'Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie et Environnement.

Le bureau se compose alors des directeurs de composantes, des représentants étudiants élus par et parmi les élus étudiants aux conseils de gestion de l'institut et des représentants du personnel. Ce conseil se réunit au moins quatre fois par an et permet de siéger sur les problématiques communes aux différentes composantes de l'Institut.

### **Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)**

La CFVU, la CR et le CA fonctionnent de la même manière que le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

La réunion conjointe de la CFVU et de la CR est l'équivalent du Conseil académique (CAc).

L'Université Clermont Auvergne est dirigée par le directoire. Celui-ci réunit, au moins deux fois par an : le président de l'UCA, les directeurs des six instituts, les vice-présidents statutaires de l'UCA, le vice-président étudiant ainsi qu'un représentant du monde socio-économique proposé par les membres universitaires du directoire et validé par le conseil d'administration de l'UCA. Il prépare, par ses avis décisionnels, les délibérations du conseil d'administration, du conseil de la recherche et du conseil de la formation et de la vie universitaire.

*Il y a un seul  
Vice-Président  
Étudiant (VPE)  
au sein de  
l'Université  
Clermont  
Auvergne*

*Un assesseur  
Étudiant est élu au  
sein de l'équipe de  
l'UFR Santé pour  
gérer ses  
problématiques ainsi  
que celles du CFUO*

## **L'engagement d'élus étudiants**

→ Le département d'orthophonie ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

**Pour avoir plus de  
renseignements :**



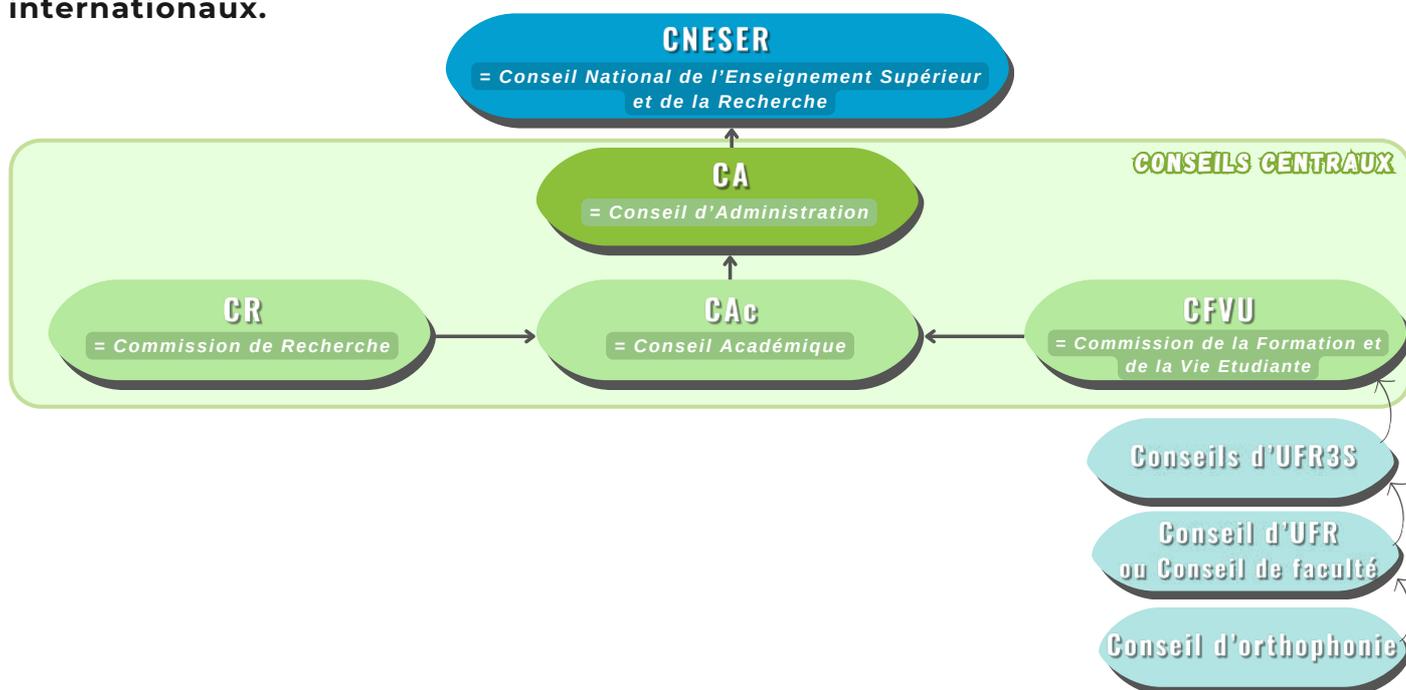
[contact@fedea-etu.org](mailto:contact@fedea-etu.org)

*L'équipe d'élus UFR :*

<https://www.facebook.com/elusufrmedparamed.clf>

# Lille

La première université sur le territoire lillois a été fondée en 1560. Deux siècles plus tard, Louis Pasteur devient le premier doyen de la faculté des sciences. Après une séparation en 3 sites (Lille 1, 2 et 3) en 1968, l'Université de Lille est de nouveau unifiée en 2018, menant à la création d'un Établissement Public Expérimental (EPE). Elle regroupe aujourd'hui 72 000 étudiants dont près de 10 000 étudiants internationaux.



## Le conseil d'orthophonie

Le conseil d'orthophonie réunit de nombreuses personnes : membres du comité de direction (directeur pédagogique, directeur adjoint, responsable de la scolarité, des responsables de mémoire et de la formation), des enseignants orthophonistes (qui forment le collège A), d'autres enseignants (regroupés en collège B) et pour finir un délégué de chaque promotion (qui sont appelés collège C). Les présidents de l'ACEOL (association locale) et d'ELSCIA (association de solidarité internationale) sont également invités à ce conseil qui se réunit deux fois par an, c'est-à-dire une fois par semestre.

Lors de ce conseil, chaque délégué prend la parole pour faire un retour sur les problématiques propres à sa promotion. Les enseignants ont également un temps pour évoquer le semestre. Enfin les éléments importants du moment sont débattus (calendrier universitaire, formation, examens, ...).

## Le conseil d'UFR ou conseil de faculté

Ce conseil fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR présenté page 13 du guide.

### **Le conseil d'UFR3S**

Ce conseil est propre à l'Université de Lille et il est récent puisque ses premières élections ont eu lieu en 2021. C'est une instance qui réunit différentes formations réparties sur plusieurs sites : médecine, pharmacie, odontologie, ILIS (Faculté d'ingénierie et management de la santé de Lille), FSSEP (Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique) et les paramédicaux. Il permet de discuter des problématiques qui leur sont communes et ainsi d'être une instance intermédiaire entre les différentes UFR qu'il regroupe et les conseils centraux. Cela permet alors de prendre des décisions au plus proches des étudiants.

L'acronyme UFR3S signifie : Unité de formation de la santé, des sciences et du sport.

### **Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)**

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

**Il y a un seul  
Vice-Président  
Étudiant (VPE)  
au sein de  
l'Université de  
Lille**

**Un étudiant élu au  
sein du conseil d'UFR  
est désigné Vice  
doyen étudiant  
(VDE) dit aussi  
assesseur, il  
travaille sur les  
problématiques de  
l'UFR**

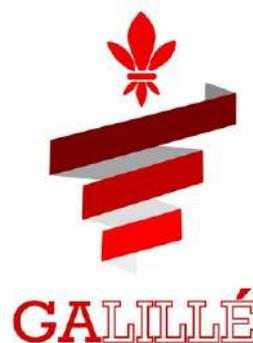
**Un assesseur  
Étudiant est élu  
au sein de  
l'équipe de  
l'UFR3S pour  
travailler sur ces  
problématiques**

## **L'engagement d'élus étudiants**

→ Le département d'orthophonie permet la valorisation de l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de M2 pour tout engagement lors de sa cinquième année.

→ Pour tout engagement avant la cinquième année il est possible de faire valoir un supplément au diplôme.

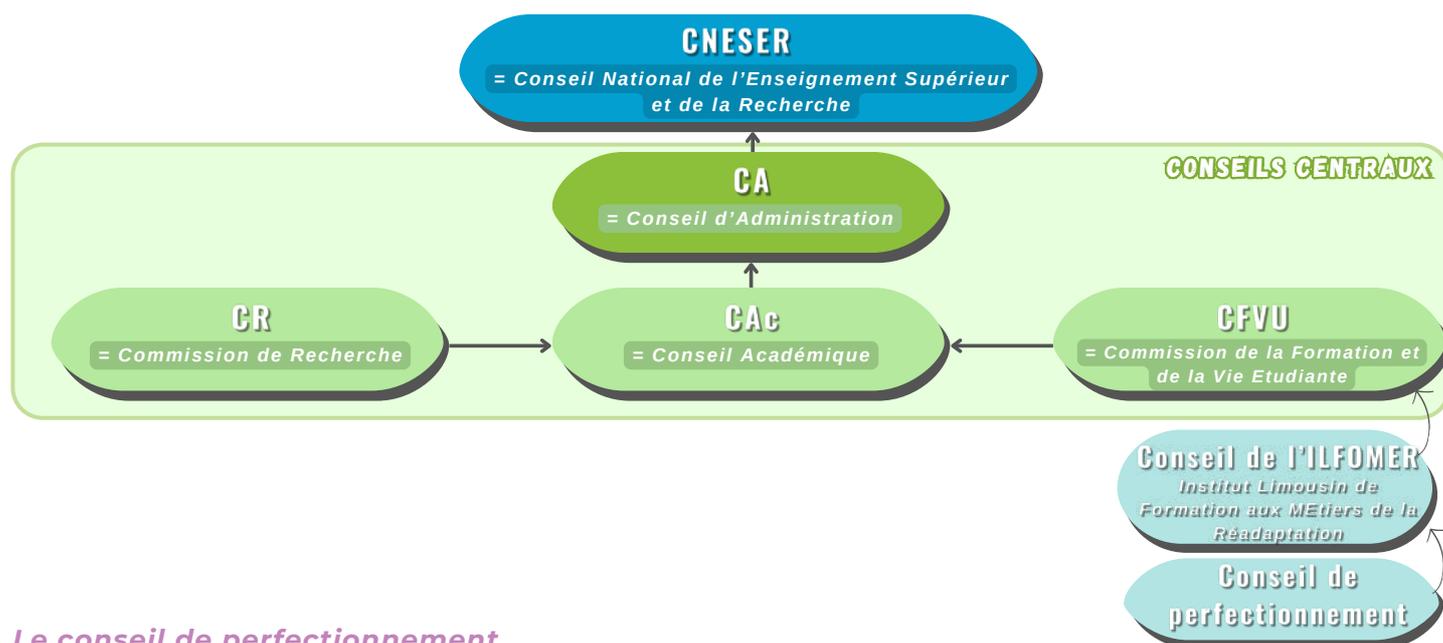
**Pour avoir plus de  
renseignements :**



[presidence.galille@gmail.com](mailto:presidence.galille@gmail.com)

# Limoges

L'université de Limoges a été fondée en 1968 en regroupant les différents établissements d'enseignement supérieur que comptait la région. Aujourd'hui elle rassemble 17 000 étudiants autour de 350 formations diplômantes.



## Le conseil de perfectionnement

Ce conseil réunit toute l'équipe pédagogique ainsi que tous les représentants de promotion tous les ans, début juillet, après les rattrapages. Il permet d'évoquer les problématiques propres au département d'orthophonie.

## Les conseils limougeaux

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 à 15 du guide. Seule particularité ici il ne s'agit pas d'une UFR mais de l'ILFOMER et donc le conseil porte son nom mais son fonctionnement est le même que celui expliqué page 13.

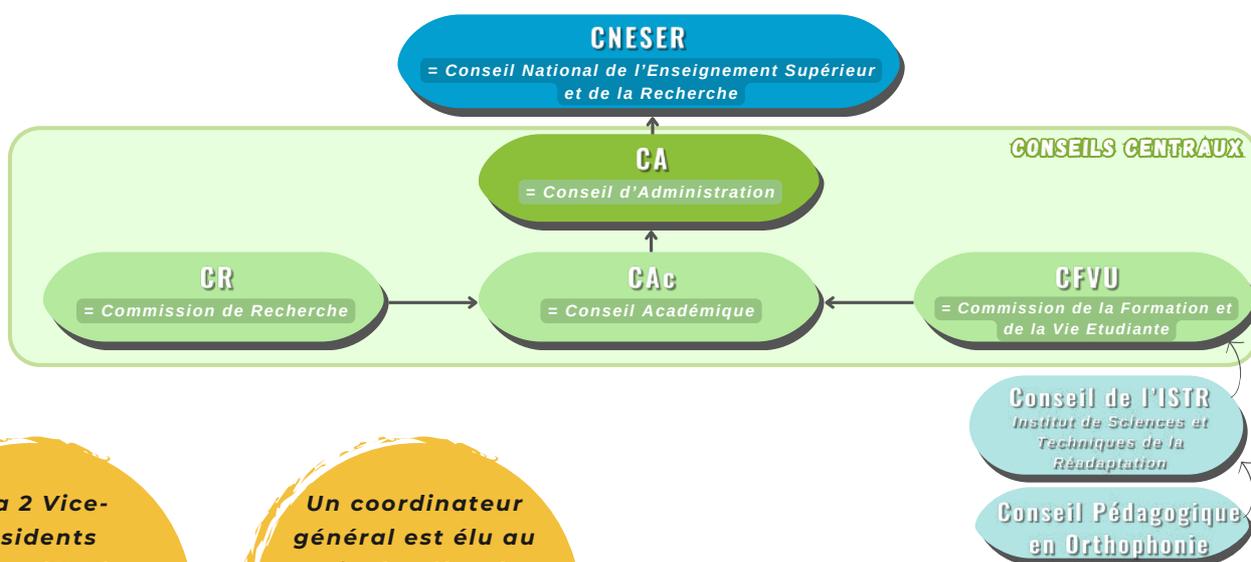
## L'engagement d'élus étudiants

→ Le département d'orthophonie ne permet pas la valorisation de l'engagement étudiant.

Il y a 1 Vice-Président Étudiant (VPE) élu au sein de l'équipe de la CFVU. Il est aidé par 2 VPE adjoints

# Lyon

L'université Claude-Bernard-Lyon-I est spécialisée dans les domaines des sciences et technologies, de la santé et des sciences du sport. Elle a été créée officiellement en 1971 par le regroupement de la faculté des sciences de Lyon et de la faculté de médecine. Elle doit son nom au physiologiste Claude Bernard. Elle accueille aujourd'hui 48 000 étudiants répartis sur ses différents campus.



Il y a 2 Vice-Présidents Étudiants (VPE) au sein de l'Université. L'un est dit VPE CA et l'autre VPE CAc, ils travaillent ensemble

Un coordinateur général est élu au sein des élus de l'ISTR pour s'occuper des problématiques de l'institut

## Le conseil pédagogique en orthophonie (CPO)

Ce conseil réunit le directeur pédagogique, les responsables de cycle (licence et master) et les deux délégués de chaque promotion et tout ceci deux fois par an, vers le milieu de semestre (octobre et mars généralement).

## Les conseils lyonnais

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 à 15 du guide. Seule particularité ici il ne s'agit pas d'une UFR mais de l'ISTR et donc le conseil porte son nom mais son fonctionnement est le même que celui expliqué page 13.

## L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie lyonnais permet de valoriser l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de master lorsque l'étudiant est engagé durant son année.

Pour avoir plus de renseignements :

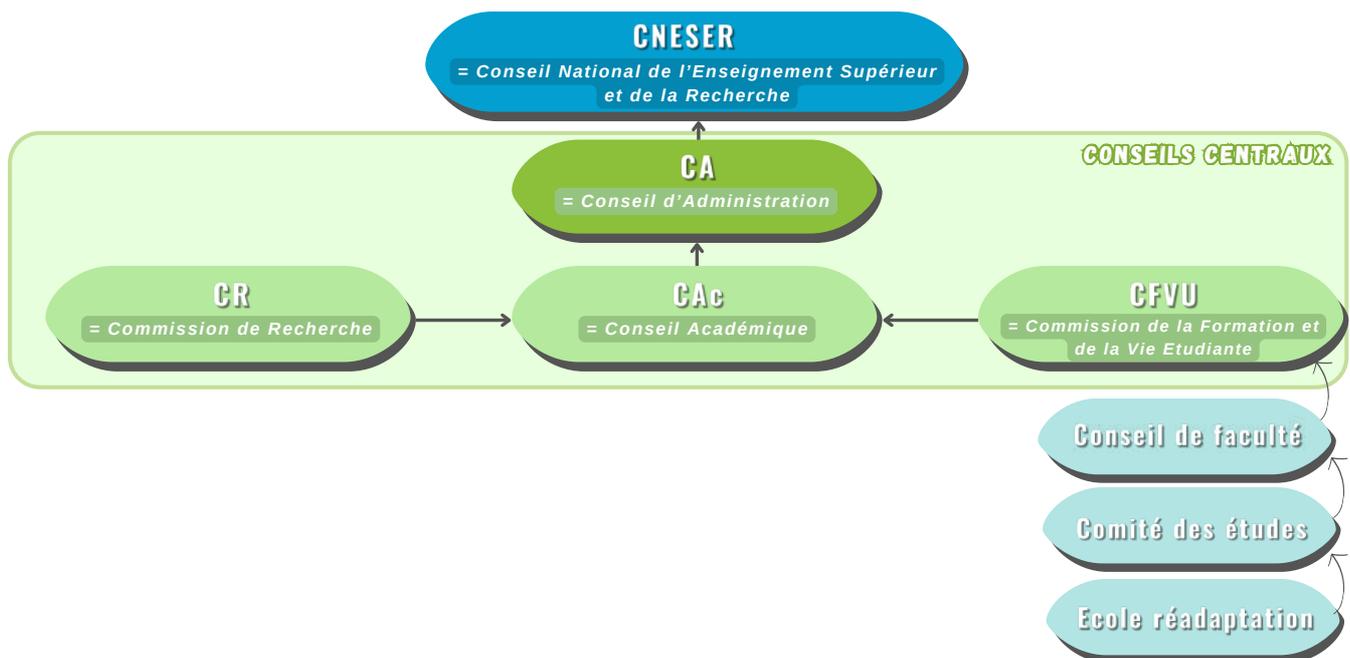


representation@gaelis.fr

# Marseille

Aix Marseille Université a été créée le 1er janvier 2012 en fusionnant les trois universités présentes sur le territoire. Elle s'est ainsi élevée au rang de première université de France en termes de capacité en accueillant 80 000 étudiants dans 9 villes implantées sur quatre départements. Son objectif étant la recherche, elle a créé 15 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation et une large ouverture à l'international.

Malgré la fusion des établissements, Aix Marseille Université n'est pas considérée comme un établissement public expérimental. Elle est considérée comme un Établissement public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel.



## Le conseil pédagogique et scientifique

Au sein du département d'orthophonie il n'y a pas de conseil institutionnalisé permettant une communication entre l'administration et les étudiants.

## Le fonctionnement des conseils de l'UFR médecine

Les conseils de l'UFR médecine suivent une organisation particulière. En effet au lieu d'avoir un conseil d'UFR comme il est coutume dans les autres Universités, ici il y en a trois, ayant des objectifs différents.

Les trois conseils permettant l'organisation de l'UFR sont donc : l'école réadaptation, le comité des études et le conseil de faculté.

### ***L'école réadaptation***

Ce conseil est en première ligne. Il concerne les différentes filières paramédicales présentes au sein de l'UFR médecine. Ce conseil permet d'être au plus proche des problématiques paramédicales des formations qui ont souvent du mal à être entendues face aux dossiers des étudiants en médecine lors des conseils d'UFR plus habituels.

Les élus y votent en autres les modifications des Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (MCCC : c'est-à-dire les modalités de vos partiels).

### ***Le comité des études***

Le Comité des études a un rôle consultatif. Il travaille notamment sur l'organisation des cycles de formation, le contenu des enseignements, les modalités de contrôle de connaissances.

### ***Le conseil de faculté***

Ce conseil est le dernier de l'UFR. Il peut être assimilé au conseil d'administration de l'Université mais ici à l'échelle de l'UFR. Il va donc s'occuper des répartitions budgétaires, questions académiques, vie étudiante, etc.

### ***Les conseils centraux marseillais***

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA) fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 à 15 du guide.



## **L'engagement d'élus étudiant**

→ L'Université et le département d'orthophonie permettent une valorisation de l'engagement étudiant en accordant de manière automatique 0,5 point sur la moyenne de l'élus étudiant.

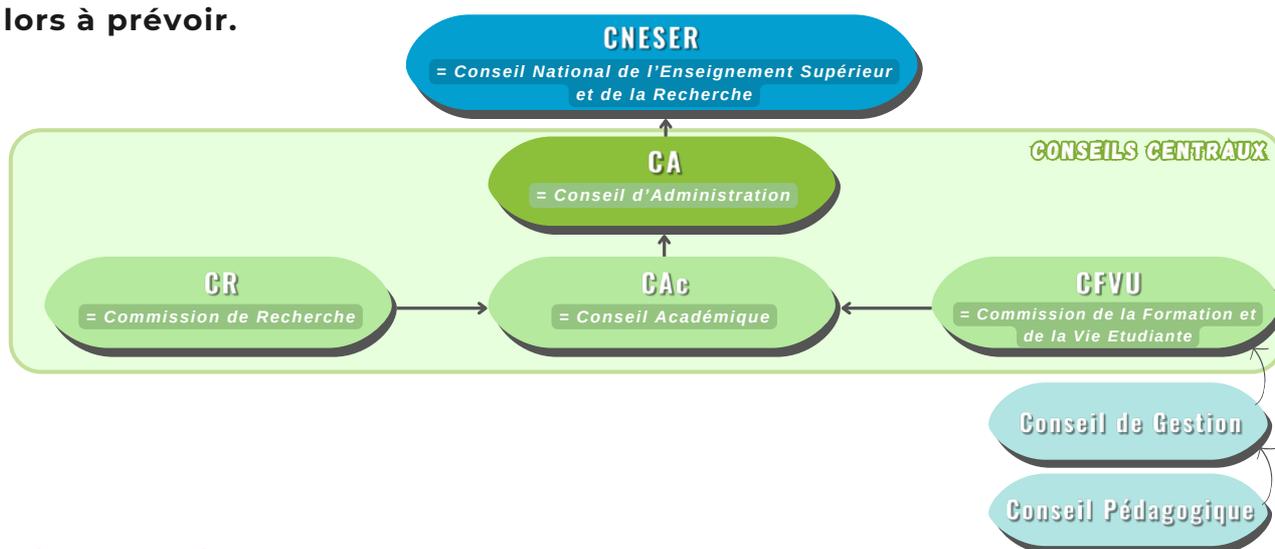
***Pour avoir plus de renseignements :***



[contact@fede-fami.fr](mailto:contact@fede-fami.fr)

# Montpellier

L'Université de Montpellier est l'une des plus anciennes universités en exercice en Europe. Elle a, en effet, été fondée en 980. Les siècles et les évolutions se sont succédé et elle en connaîtra une nouvelle en janvier 2022, en devenant officiellement un établissement public expérimental, de nombreux changements dans ses conseils sont alors à prévoir.



## Le conseil pédagogique (CP)

Ce conseil se réunit deux fois par an, après les partiels pour discuter des différentes problématiques du département d'orthophonie (cours, partiels, etc. ). Il permet de réunir les professeurs, le directeur pédagogique, le responsable du CFUO, le doyen mais aussi les délégués de chaque promotion ainsi qu'un représentant de Dislalie.

## Les conseils montpelliérains

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 à 15 du guide. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

## ADEMMOOS (Association des étudiants montpelliérains en médecine, orthophonie, orthopsie et sage-femme)

C'est une association qui permet de faire le lien entre les étudiants et l'administration en regroupant les différents départements de l'UFR. Un Vice Président en charge de l'orthophonie permet de faire le lien avec Dislalie. L'association permet de coordonner les élus étudiants.

## L'engagement d'élus étudiant

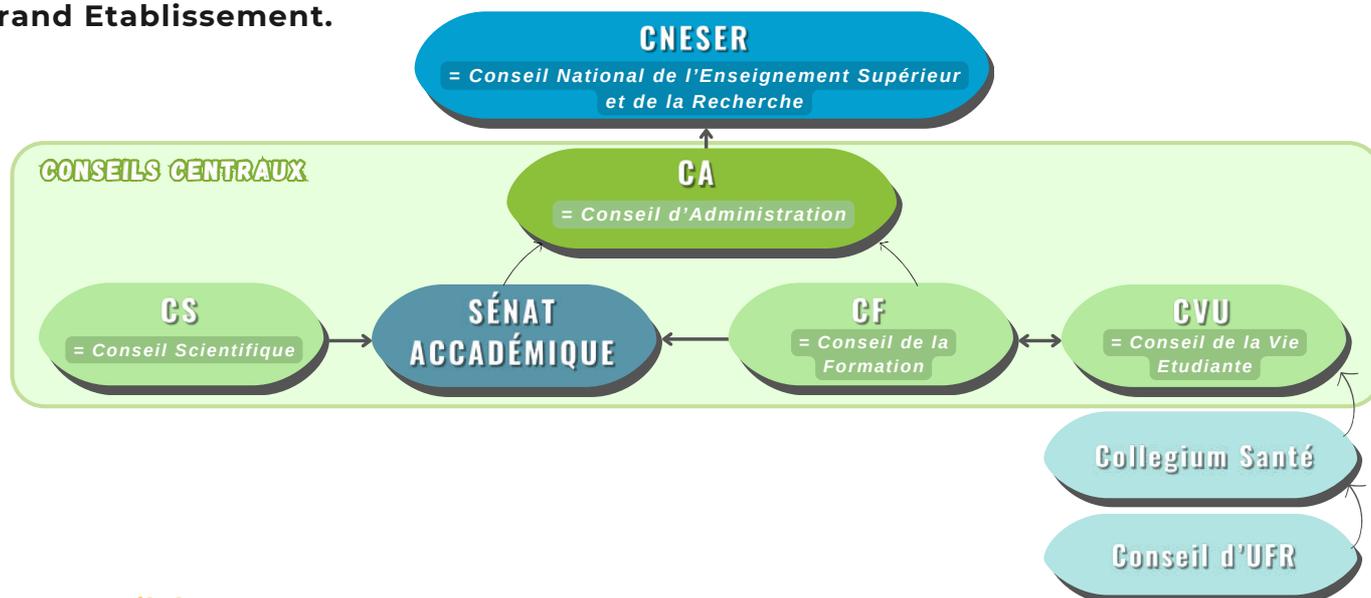
→ Le département d'orthophonie permet de valoriser l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de master lorsque l'étudiant est engagé durant son année.

Il y a 1 Vice-Président Étudiant (VPE) au sein de l'Université de Montpellier

Un étudiant élu au sein du conseil de gestion est désigné Vice-Doyen Étudiant (VDE), il travaille sur les problématiques de l'UFR

# Nancy

A partir de 1572 le territoire lorrain connaît des ouvertures, des fermetures et des scissions successives de ses établissements. En 2012 l'Université de Lorraine est créée suite à la fusion des différentes universités, écoles et instituts répartis sur Nancy, Metz mais également d'autres villes lorraines : Bar-le-Duc, Lunéville, Epinal, etc. regroupant ainsi 62 000 étudiants. Son organisation lui confère alors le statut de Grand Etablissement.



## Le conseil d'UFR

Il fonctionne comme expliqué page 13 du guide.

## Les Collégiums

Il existe 9 collégiums qui regroupent les différentes UFR selon leur thématique :

- Collégium Santé
- Collégium ALL (Arts, Lettres et Langues)
- Collégium DEG (Droit Economie et Gestion)
- Collégium Lorraine INP (écoles d'ingénieurs)
- Collégium Lorraine Management Innovation (LMI)
- Collégium Interface
- Collégium Sciences et technologies
- Collégium SHS (Sciences Humaines et Sociales)
- Collégium Technologie

Par exemple dans le collégium Santé, on retrouve l'UFR de médecine (avec les orthophonistes) l'UFR de pharmacie, l'UFR faculté des Sciences du Sport, ... puisqu'ils traitent tous de santé, permettant ainsi un traitement plus précis des différentes problématiques.

### **Le conseil scientifique (CS)**

Le conseil scientifique correspond à la commission de recherche et n'inclut donc pas les étudiants en orthophonie.

### **Le Conseil de la Formation (CF) et le Conseil de la Vie Universitaire (CVU) :**

Dans le schéma classique il existe la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire). A l'Université de Lorraine, on retrouve une scission et on retrouve deux entités : le CF (conseil de la formation) et le CVU (conseil de la vie universitaire).

Ces conseils rassemblent l'intégralité des collégiums et donc des filières qui les soutiennent.

Le CF permet de discuter et de voter tout ce qui est relatif aux études en elles-mêmes, c'est-à-dire la formation et notamment sa qualité et sa cohérence sur tout le territoire lorrain.

Le CVU, quant à lui, permet d'assurer la vie universitaire des étudiants qui ne touche pas directement la formation, à savoir tout ce qui permet d'assurer le respect des droits et des libertés de chacun.

### **Sénat académique**

Ce conseil est l'équivalent lorrain du conseil académique et remplit les mêmes fonctions que ce dernier. Il est expliqué page 15 du guide.

**Il y a un seul Vice-Président Étudiant (VPE) au sein de l'Université de Lorraine, présent donc pour tous les sites**

**Un Vice-Doyen Étudiant (VDE) est élu au sein de l'équipe de l'UFR Santé pour gérer ses problématiques ainsi que celles du CFUO**

## **L'engagement d'élus étudiants**

→ La valorisation de l'engagement étudiant est possible à l'Université de Lorraine en remplissant un dossier appelé le B2E (bonus engagement étudiant), qui permet d'obtenir jusqu'à 0,5 point en plus sur sa moyenne générale.

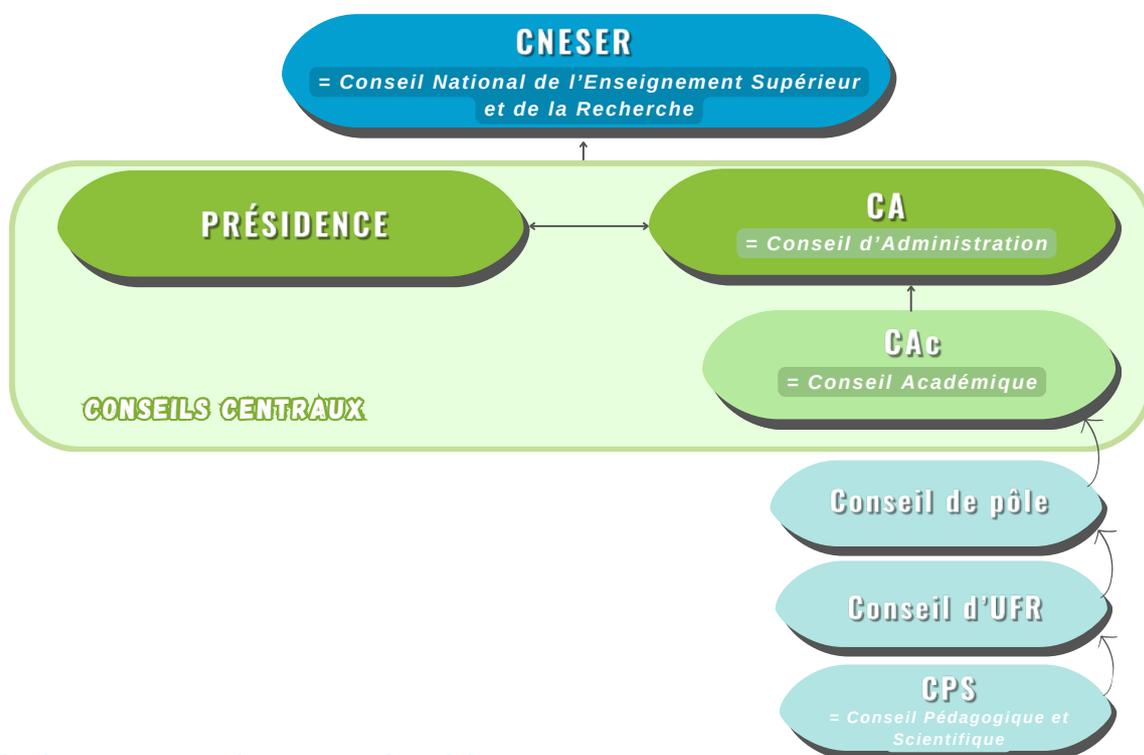
**Pour avoir plus de renseignements :**



[contact@fedelor.org](mailto:contact@fedelor.org)

# Nantes

Fondée en 1460, l'Université de Nantes a traversé les siècles jusqu'à la révolution. Elle renaît en 1961 et depuis, elle continue de se développer. C'est ainsi qu'à partir de janvier 2022 l'Université de Nantes et 6 autres institutions se rassembleront créant ainsi Nantes Université, qui sera alors un établissement public expérimental (EPE). Ce changement de statut de l'Université s'accompagnera d'un bouleversement radical des conseils actuels. En effet toute l'organisation démocratique devra s'adapter à la fusion des différents établissements que réunira Nantes Université.



### La commission pédagogique et scientifique

Elle réunit, une fois par semestre, l'équipe administrative (directeur administratif, directeur pédagogique, directeur des stages, secrétaires), un délégué étudiant et 5 à 8 professeurs (autant enseignant-chercheur qu'orthophoniste).

### Le conseil d'UFR

Il fonctionne comme le modèle présenté page 13 du guide.

### Conseil de pôle

L'établissement public expérimental regroupe de très nombreuses formations différentes, les conseils de pôle permettent de regrouper les formations par thématiques pour discuter des problématiques leur étant communes.

### **Le Conseil académique (CAc)**

Le conseil académique est ici un conseil à part entière. Il remplace la commission de la vie universitaire et de la formation et la commission de recherche dans l'organisation de Nantes Université mais le CAc a récupéré toutes les compétences qui leur étaient autrefois attribuées : orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, politique du handicap, etc.

### **Le Conseil d'Administration (CA)**

Il fonctionne de la même manière que celui expliqué page 15 du guide.

### **La présidence**

Elle regroupe les membres décisionnaires de l'Université.

*Il y a 1 Vice-Président Étudiant (VPE) et 1 VP délégué Vie Étudiante qui travaillent ensemble sur différents dossiers (siègent en conseils et dans les commissions, rencontrent des personnalités extérieures, suivent des associations, vie du campus)*

*Au sein de l'UFR de médecine un étudiant est nommé Chargé de Mission Étudiant (CME), il travaille sur différents sujets de la vie étudiante*

## **L'engagement d'élu étudiant**

→ Le département d'orthophonie de Nantes ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

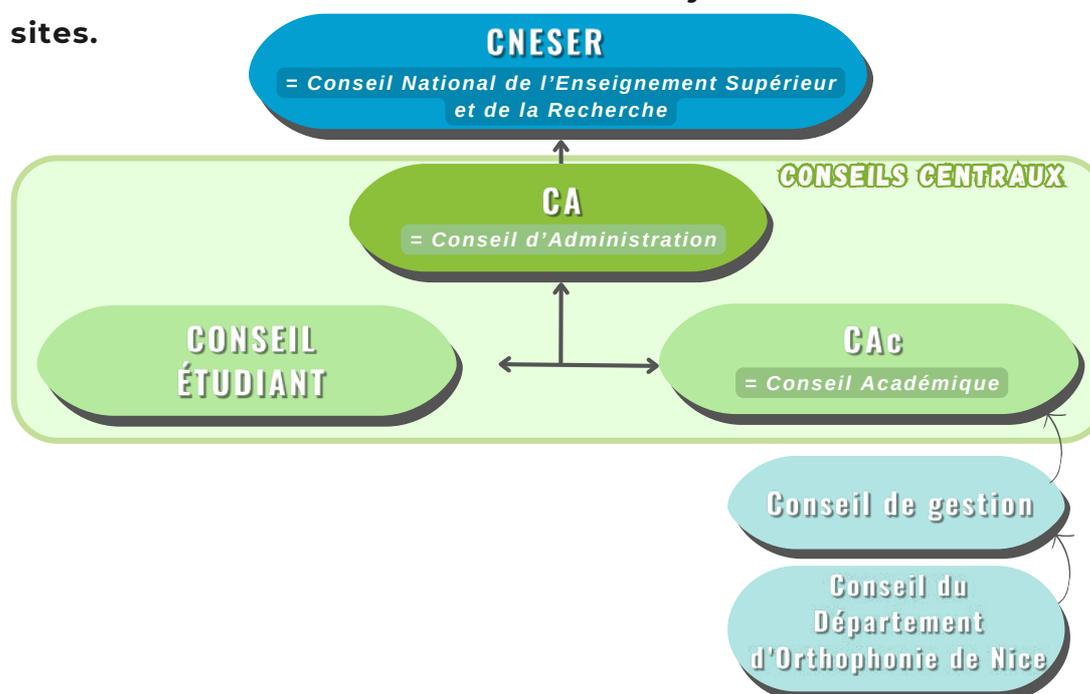
*Pour avoir plus de renseignements :*



[representation@interassonantes.org](mailto:representation@interassonantes.org)

# Nice

L'Université Côte d'Azur est depuis le 1er janvier 2020, une université expérimentale et se substitue à la fois à l'Université Nice Sophia Antipolis créée en 1965 et à la Communauté d'Universités et d'Établissements Université Côte d'Azur créée en 2015. L'Université Côte d'Azur réunit désormais 17 acteurs académiques majeurs autour du noyau universitaire historique pour construire une des 10 grandes universités françaises intensives en recherche. Elle réunit aujourd'hui 35 000 étudiants sur ses différents sites.



### **Le conseil du département d'orthophonie de Nice (Conseil du DON)**

Ce conseil réunit les délégués de chaque promotion, le directeur pédagogique, le responsable des stages et les professeurs référents de chaque UE, qui ne viennent pas tous à chaque réunion. Ce temps permet d'évoquer les problématiques liées uniquement au centre de formation. Il se tient deux fois par semestre, permettant ainsi une communication effective entre l'administration et les étudiants.

### **Le conseil de gestion**

Le département d'orthophonie est rattaché à l'UFR de médecine. Son conseil de gestion fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR expliqué page 13 du guide.

### **Le Conseil académique (CAc)**

Le conseil académique est ici un conseil à part entière. Il remplace la commission de la vie universitaire et de la formation et la commission de recherche dans l'organisation de l'Université Côte d'Azur mais le CAc a récupéré toutes les compétences qui leur étaient autrefois attribuées : orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, politique du handicap, etc.

### **Le conseil des étudiants**

Exclusivement composé d'étudiants élus dans les principaux conseils (composantes et centraux) et présidé par le vice-président étudiant, ce conseil a pour rôle d'organiser la consultation large des étudiants afin de faire remonter des propositions sur les sujets traités en Conseil Académique. Il a alors une voix consultative sur les dossiers de la vie étudiante.

### **Le Conseil d'Administration (CA)**

Il fonctionne de la même manière que celui expliqué pages 14 et 15 du guide.

### **Pour aller plus loin : le fonctionnement de l'Université Côte d'Azur**

À l'Université Côte d'Azur il n'existe plus d'UFR hormis les UFR de médecine et d'odontologie, qui fonctionnent encore selon l'ancien modèle (présenté ici) puisqu'ils sont inscrits dans la loi.

Dans les autres filières, il s'agit désormais d'EUR (École universitaire de recherche). Il existe huit composantes (autre nom des EUR), réparties selon les domaines et qui peuvent donc s'étendre sur plusieurs campus distincts. Le but est d'avoir une transversalité avec la recherche puisqu'elle tend à être une université d'excellence. Chaque EUR est alors associée à une école doctorale et à des laboratoires de recherche. L'objectif est également de donner de plus en plus d'autonomie aux EUR en leur déléguant de nombreuses compétences décisionnaires pour, à terme, se passer des conseils centraux sur certaines problématiques et ainsi permettre aux EUR de prendre des décisions spécifiques à leurs domaines. Ces EUR sont dirigées par trois conseils distincts : le comité d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), le comité de pilotage et le comité de suivi.

**Il y a un seul  
Vice-Président  
Étudiant (VPE)  
au sein de  
l'Université  
Côte d'Azur**

## **L'engagement d'élus étudiants**

→ L'Université Côte d'Azur ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

→ Le département d'orthophonie excuse les absences justifiées liées à l'engagement étudiant.

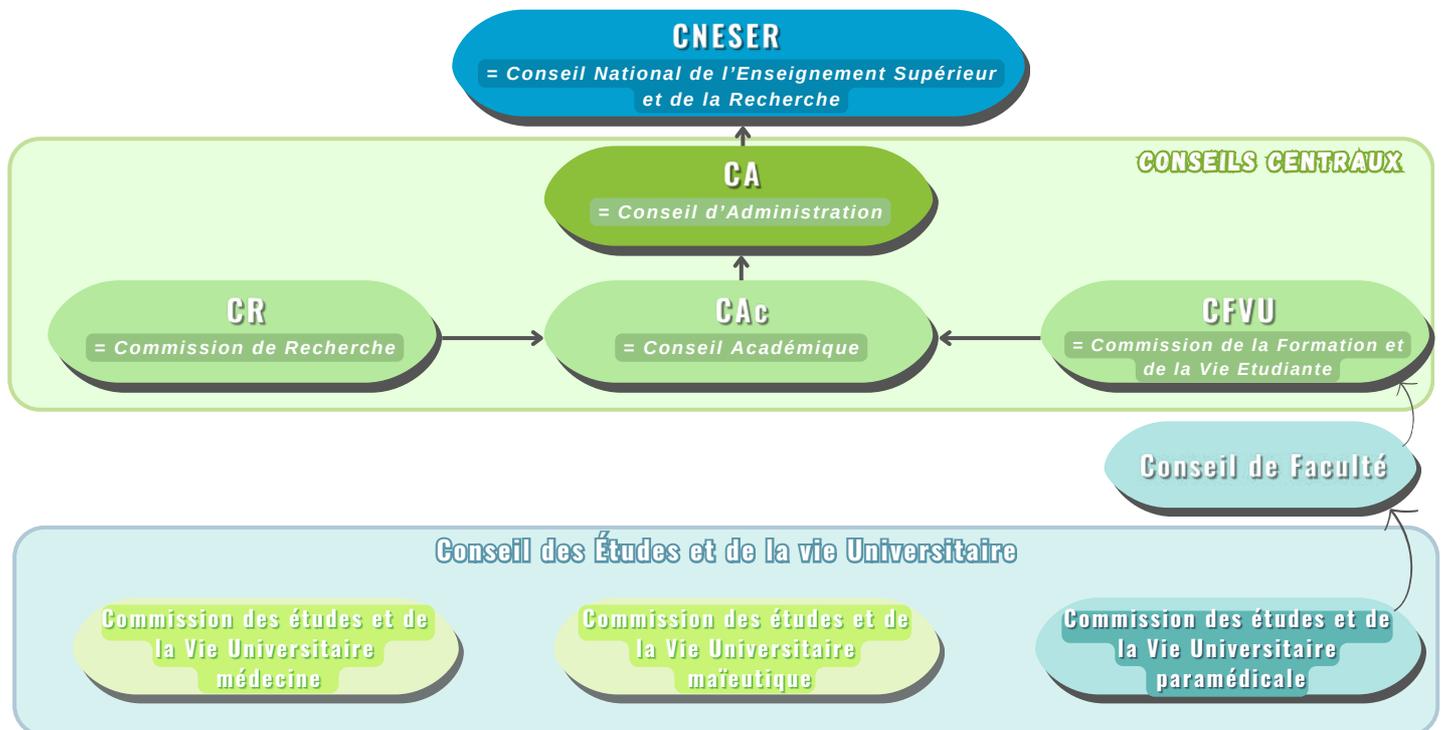
**Pour avoir plus de renseignements :**



representation@face06.com

# Paris

Sorbonne Université a été créée le 1er janvier 2018 par regroupement des universités Paris-Sorbonne (Paris-IV) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), elles-mêmes créées en 1970 et héritières de l'Université de Paris fondée en 1896. Elle est organisée en trois facultés, réparties sur 26 sites : la faculté des lettres, la faculté de santé, ainsi que la faculté des sciences et ingénierie. C'est une université pluridisciplinaire, de recherche intensive et de rang mondial qui accueille aujourd'hui 56 000 étudiants.



## Le conseil des Études et de la Vie Universitaire

Le conseil des études et de la vie universitaire est composé de trois commissions qui représentent les filières présentes dans l'UFR. La commission médecine, la commission maïeutique et enfin la commission paramédicale représentant les étudiants en orthophonie. Elle réunit 4 représentants étudiants venant de formations paramédicales, au moins un membre du directoire, et certains professeurs. (La formation est dirigée par trois directeurs que l'on nomme le directoire.)

Lors de cette commission, les différents partis présents délibèrent sur les sujets relatifs aux formations paramédicales qui seront soumis au conseil de faculté comme les calendriers universitaires ou les modalités d'examens. Ils prennent la parole pour évoquer les aspects positifs mais aussi négatifs rencontrés lors du semestre écoulé et organisent des réflexions sur les possibles réformes à venir.

Cette commission est centrée autour des problématiques des formations paramédicales et un compte rendu de ce temps est envoyé à tous les étudiants en orthophonie.

### **Le conseil de faculté**

Le conseil de faculté correspond au conseil d'UFR évoqué page 13 du guide.

Dans le conseil de faculté santé, sept places sont réservées aux étudiants. Cette instance réunit toutes les filières présentes dans la faculté santé.

### **Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)**

Les conseils centraux parisiens fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

**Il y a un seul  
Vice-Président  
Étudiant (VPE) au  
sein de Sorbonne  
Université**

**Un Vice-Doyen  
Étudiant (VDE) est  
élu au sein de  
l'équipe de l'UFR  
Santé pour gérer  
ses problématiques  
ainsi que celles du  
CFUO**

## **L'engagement d'élus étudiant**

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

→ validant 3 ECTS lors d'une UE optionnelle obligatoire de master.

**Pour avoir plus de renseignements :**



[contact@ageparis.org](mailto:contact@ageparis.org)

L'équipe d'élus UFR : [elusp6@gmail.com](mailto:elusp6@gmail.com)

L'équipe d'élus centraux :

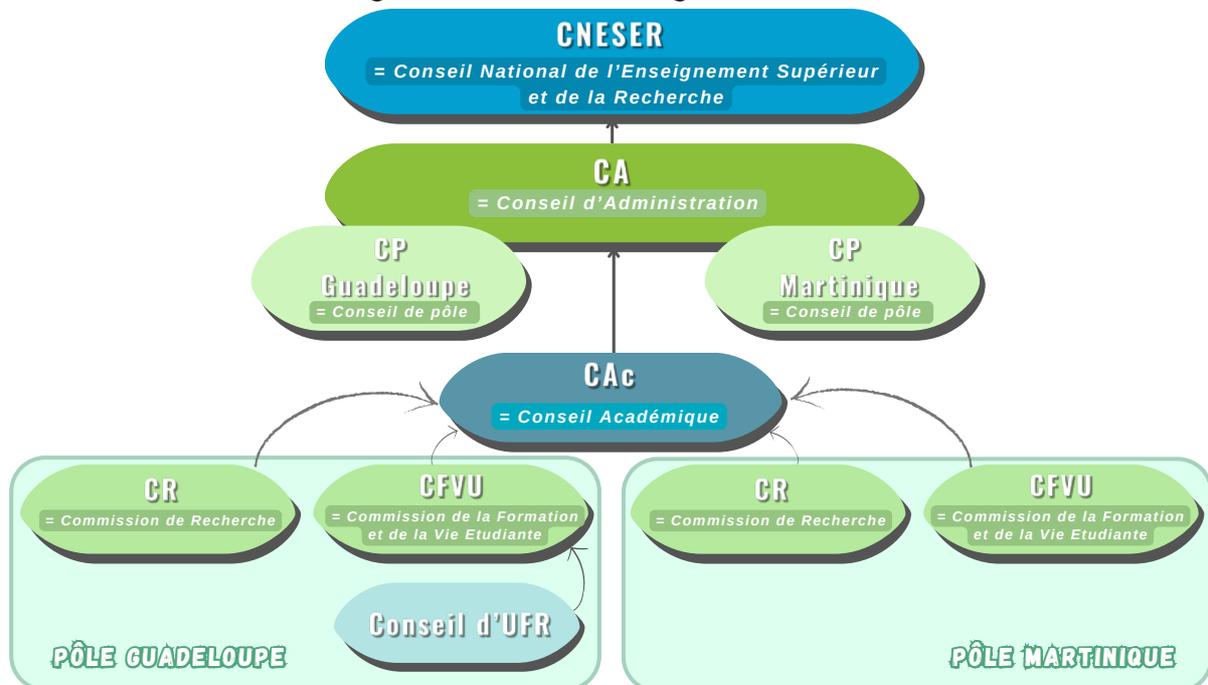
[bougetafac@gmail.com](mailto:bougetafac@gmail.com)

# Point-à-Pitre

## Guadeloupe

L'université des Antilles est une université pluridisciplinaire implantée sur deux régions : Guadeloupe et Martinique. Elle est née de la scission de l'université des Antilles et de la Guyane (UAG) en 2014, en université de Guyane d'une part et en université des Antilles d'autre part. Le CFUO est implanté à Point-à-Pitre en Guadeloupe. L'université des Antilles accueille 9 991 étudiants.

Le 22e CFUO se trouve au sein de la Faculté de Médecine Hyacinthe BASTARAUD dont le siège est à Pointe-à-Pitre. Il s'agit d'un site interrégional.



### Les conseils de pôle (CP)

*La particularité de l'université des Antilles est d'avoir deux pôles distincts rassemblés au sein du Conseil d'Administration.*

### Le conseil académique (CAC)

*Il est formé par les CR et CFVU des deux pôles.*

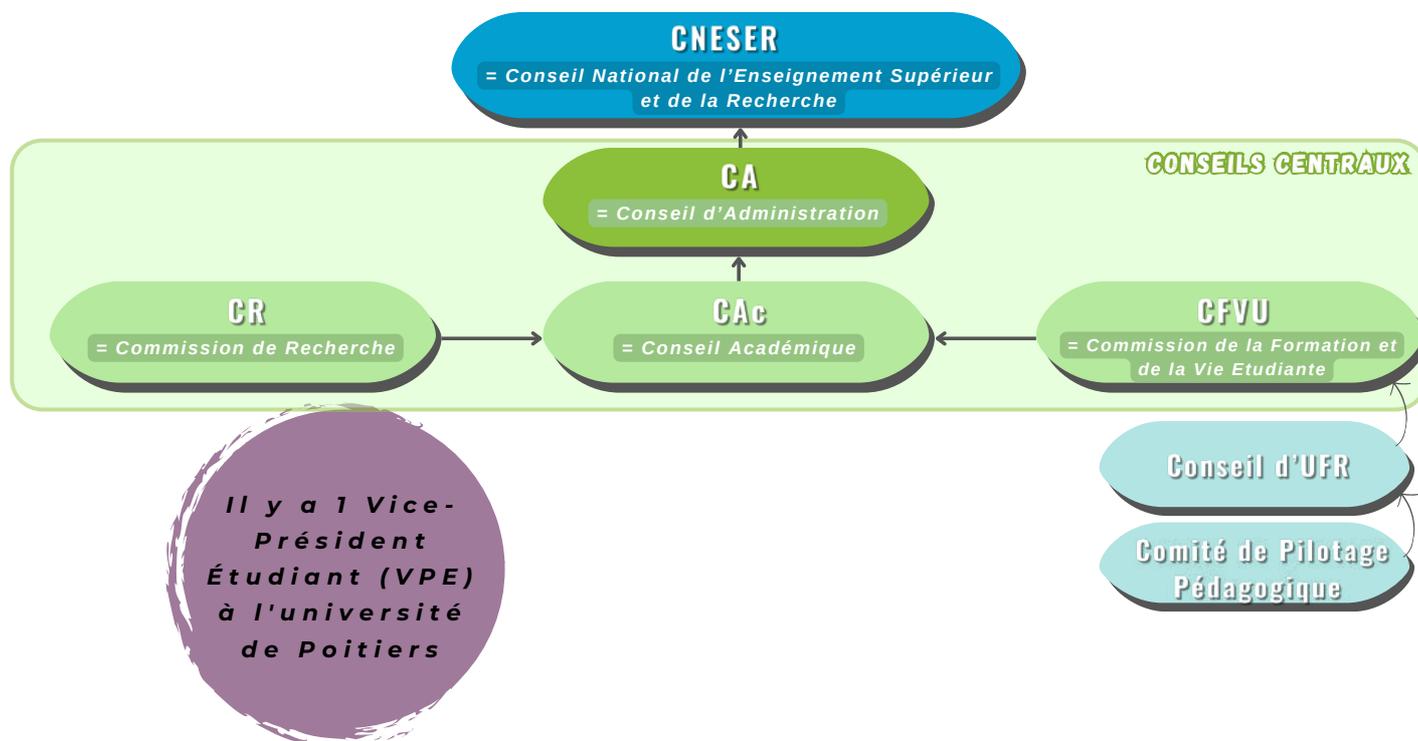
### Le conseil d'UFR et les conseils centraux

*Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 13 à 15 du guide.*

*Il y a deux VPE au sein de l'université des Antilles, un pour le pôle Martinique et un pour le pôle Guadeloupe.*

# Poitiers

L'Université de Poitiers est fondée en 1431 par le pape Eugène IV. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, l'université de Poitiers rayonne sur la vie culturelle de la ville. A cette époque, elle est citée comme la seconde université de France, après Paris. Certains étudiants deviendront célèbres : Joachim du Bellay, Guez de Balzac, François Rabelais, René Descartes... Aujourd'hui l'Université accueille plus de 28 000 étudiants.



### Le COPIL pédagogique (comité de pilotage pédagogique)

Cette commission consultative permet de discuter des problématiques du département d'orthophonie. Elle réunit le directeur du CFUO, la directrice pédagogique, les délégués de chaque promotion, les enseignants et intervenants, le doyen de l'UFR et le secrétariat. Ce comité se réunit au moins 2 fois par an.

### Les conseils poitevins

Ils fonctionnent sur le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

## L'engagement d'élus étudiants

→ L'engagement étudiant peut être valorisé à partir de la 4<sup>e</sup> année dans le cadre des UELC (Unités d'Enseignements Libres).

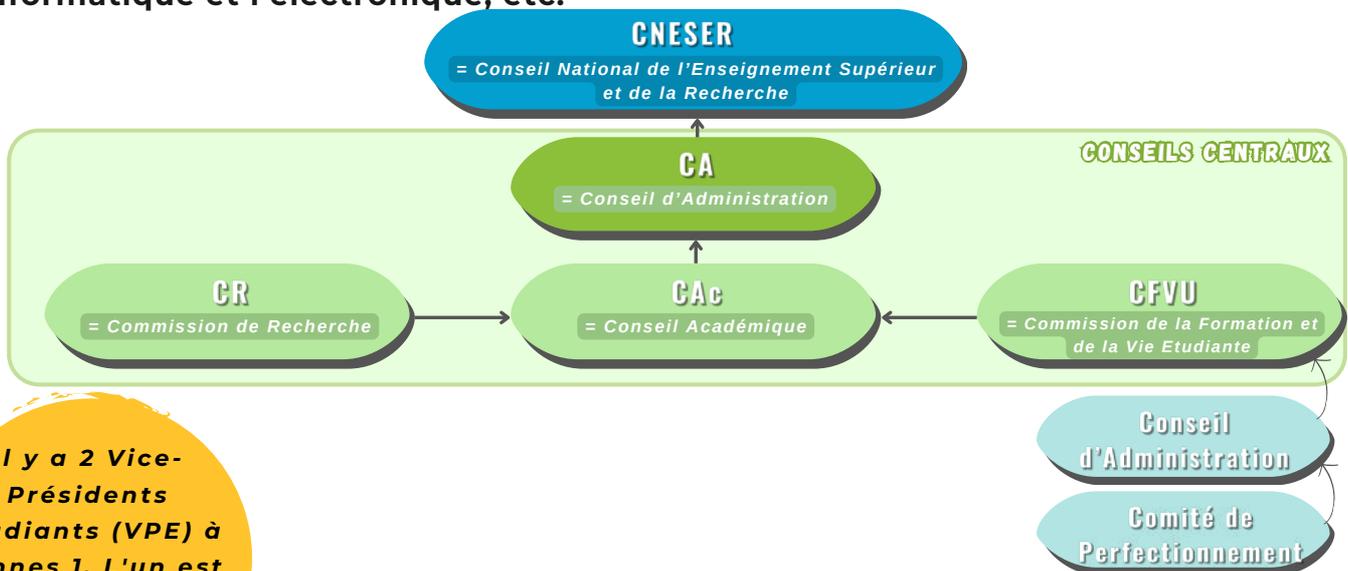
Pour avoir plus de renseignements :



sg@afep-asso.org

# Rennes

L'Université de Rennes 1 est l'héritière directe de la toute première université en région, fondée à Nantes en 1461. Le décret de 1970 donnera naissance à l'Université de Rennes 1 dans sa forme actuelle. Aujourd'hui elle accueille 32 000 étudiants dans de nombreux domaines comme la santé, le droit et les sciences politiques, l'informatique et l'électronique, etc.



Il y a 2 Vice-Présidents Étudiants (VPE) à Rennes 1. L'un est issu du CA et l'autre de la CFVU.

### Le comité de perfectionnement

Ce conseil émet des décisions consultatives concernant les problématiques de l'UFR santé.

### Le conseil d'administration

Ce conseil est l'instance décisionnelle de l'UFR, il permet d'entériner ou de rejeter les propositions du comité de perfectionnement. Ce sont ses décisions qui seront ensuite votées dans les conseils centraux. Les sujets sont le budget, le nombre d'étudiants, etc.

### Les conseils rennais

Ils fonctionnent sur le modèle expliqué pages 14 et 15. Il n'y a pas de CPS au sein du CFUO.

## L'engagement d'élu étudiant

→ Le département d'orthophonie ne permet pas de valoriser l'engagement étudiant.

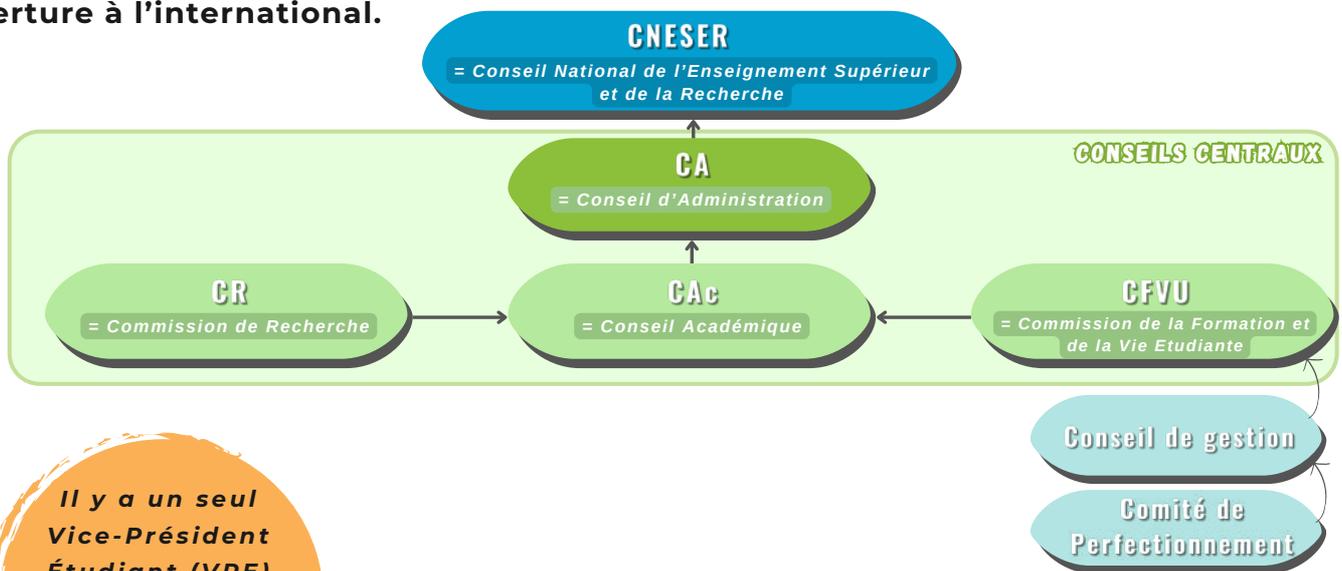
Pour avoir plus de renseignements :



elections@fahb.eu

# Rouen

Des établissements d'enseignement supérieur sont présents depuis le XIXe siècle sur le territoire normand. C'est pourtant en 1966 que l'université de Rouen Normandie est fondée, faisant alors partie de la vague des "universités nouvelles" qui ont fleuri à cette époque en France et dans le monde. Aujourd'hui, forte de 32 000 étudiants et après de nombreuses évolutions, elle se tourne vers une modernisation et une ouverture à l'international.



Il y a un seul Vice-Président Étudiant (VPE) au sein de l'Université Rouen Normandie

## Les conseils rouennais

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

## Le comité de perfectionnement

Il réunit les délégués, les présidents des associations OREO et ORTOGO et l'administration (directeur pédagogique, directeur administratif, responsables de stage, professeurs et membres de l'UFR santé) deux fois par an pour discuter des problématiques du département d'orthophonie.

## L'engagement d'élu étudiant

Le département d'orthophonie permet la valorisation de l'engagement en :

- avec une UE optionnelle obligatoire du 1er cycle.
- en justifiant les absences des étudiants lorsqu'ils assistent aux conseils.

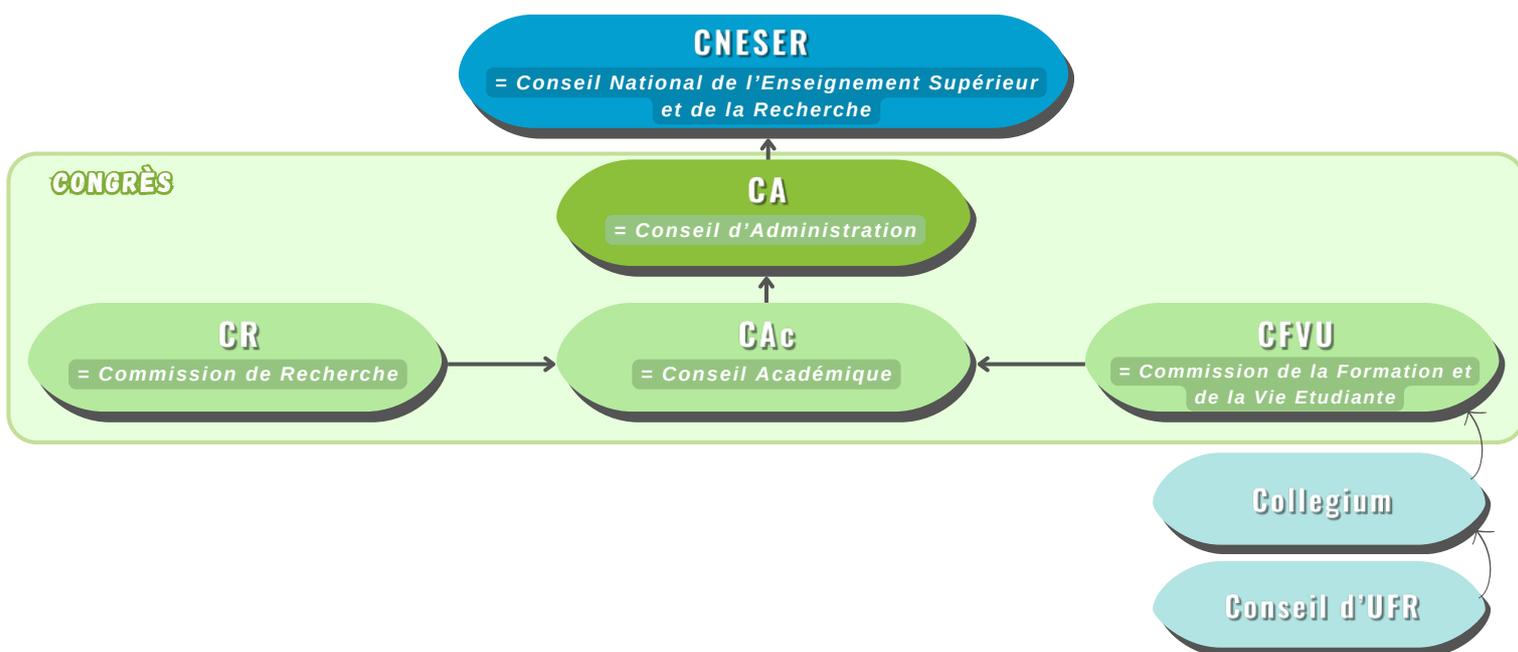
Pour avoir plus de renseignements :



presidence@feder-rouen.org

# Strasbourg

L'Université de Strasbourg est fondée en 1538 et connaît de nombreuses évolutions : fermetures, ouvertures, allemande puis française, elle vit au rythme de son territoire. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle est délocalisée à Clermont Ferrand lors de l'annexion de l'Alsace Moselle. L'Université de Strasbourg est scindée en trois entités distinctes en 1971 (Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman), à la suite des événements de mai 68. Elles fusionnent en 2009 pour rayonner à l'international et développer son interdisciplinarité, touchant ainsi 57 000 étudiants dont 20% d'internationaux.



## Commission pédagogique et scientifique (CPS)

A Strasbourg il n'existe pas de CPS institutionnalisée comme expliquée page 12 du guide. Cependant un temps plus informel est organisé entre les délégués et la directrice pédagogique une à deux fois par an pour évoquer les différentes problématiques liées uniquement au département d'orthophonie.

## Le conseil d'UFR

Le conseil d'UFR correspond au modèle évoqué page 13 du guide.

### **Les collégiums**

Ce sont des conseils consultatifs qui permettent de regrouper plusieurs composantes ayant le même domaine afin de faciliter la coordination entre la Présidence et les composantes. Ils sont au nombre de 9 à l'Université de Strasbourg :

- Arts - Langues - Lettres
- Droit - Administration - Sociétés
- Education et formation
- Journalisme et études politiques
- Sciences
- Sciences économiques et management
- Sciences humaines et sociales
- Sciences - Ingénierie - Technologie
- Vie et santé

Chacun est régi par un directoire, composé de tous les responsables élus des composantes, de représentants de la recherche labellisée ainsi que d'étudiants et de représentants du personnel.

### **Les conseils centraux**

Ils fonctionnent de la même manière que le modèle présenté pages 14 et 15 du guide. Cependant on peut noter que le nom de Congrès est donné à la réunion des différents conseils centraux : CFVU, CR et CA.

*Il y a un Vice-Président Étudiant (VPE) au sein de l'Université de Strasbourg. Il est nommé VPE au Conseil Académique (VPE CAc). Un autre élu étudiant est nommé Vice-Président en charge de la Vie Universitaire (VPVU)*

*Un Vice-Doyen Étudiant (VDE) est élu au sein de l'équipe du conseil d'UFR pour assurer un suivi des problématiques de l'UFR santé dont celles du CFUO*

## **L'engagement d'élus étudiants**

L'Université de Strasbourg valorise l'engagement d'élus étudiants en :

- délivrant un diplôme universitaire d'engagement étudiant (DUEE).
- l'étudiant s'y inscrit et s'il le valide, il obtiendra un diplôme reconnu par l'Université.

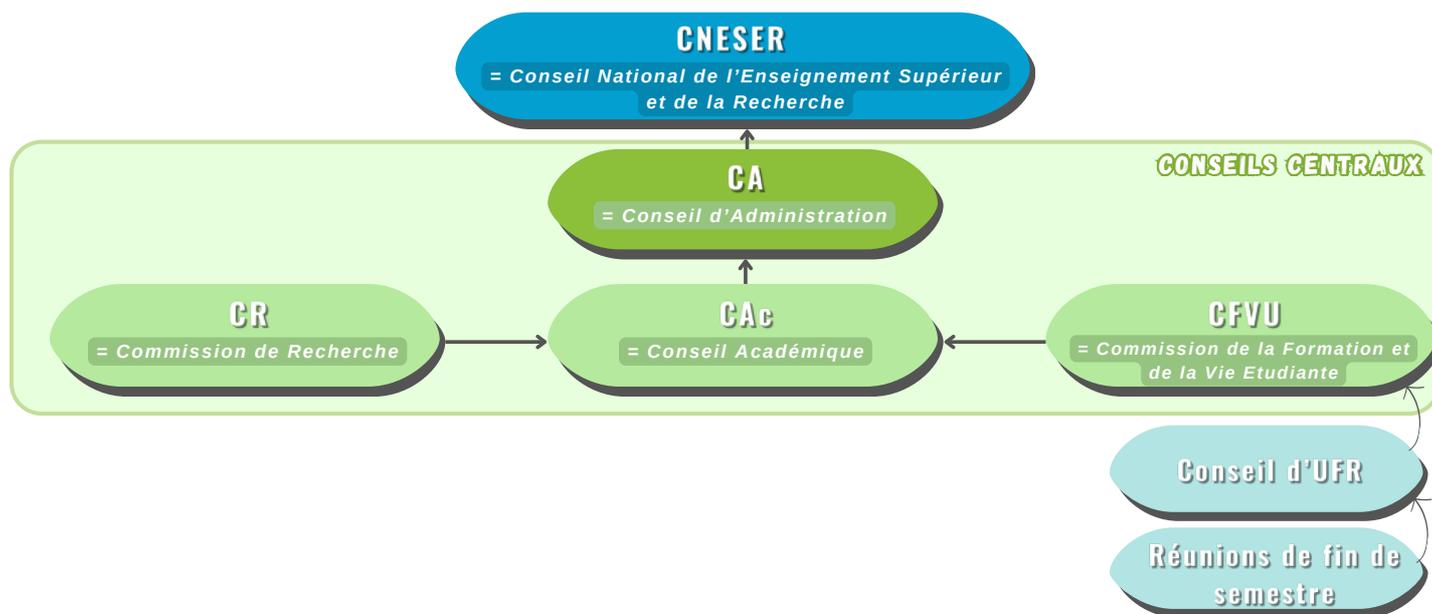
**Pour avoir plus de renseignements :**



[contact@afges.org](mailto:contact@afges.org)

# Toulouse

L'université de Toulouse était l'une des plus importantes et des plus anciennes universités médiévales françaises. Elle fut fondée en 1229 par le comte de Toulouse. Elle disparut finalement en 1969 en donnant naissance aux trois universités toulousaines actuelles : l'université Toulouse-I-Capitole, l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès et l'université Toulouse-III-Paul-Sabatier. Cette dernière est spécialisée dans les sciences, les technologies, les disciplines de la santé et des sports, c'est donc là que se trouve le département d'orthophonie, au sein de l'UFR Santé. Il s'agit également de la plus petite université de Toulouse avec 29 000 étudiants.



## Les réunions de fin de semestre

Au sein du département d'orthophonie se tiennent des réunions mensuelles réunissant les responsables du Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO), délégués et élus étudiants en orthophonie siégeant en conseil UFR.

En plus de ces temps mensuels, deux réunions de fin de semestre sont organisées chaque année entre les responsables du CFUO et tous les étudiants de la promotion.

Ces différents temps permettent de parler des problématiques liées au département d'orthophonie.

### **Le conseil d'UFR**

Le conseil d'UFR regroupe différentes instances dans lesquelles les élus étudiants peuvent siéger :

- **Conseil de faculté** : il traite de toutes les questions qui concernent les affaires de l'UFR (dit anciennement faculté)
- **Comité pédagogique** : il coordonne les formations et il participe à la définition de la politique de formation de l'UFR de Santé
- **Commission bien-être étudiant** : il met en oeuvre des actions pour oeuvrer à la qualité de vie et du bien-être des étudiants en santé
- **Sénat** : il est sollicité pour donner un avis consultatif sur toutes les questions qui concernent les problématiques de l'UFR
- Comité éthique
- Commission parité
- Commission stages et gardes

Des places sont réservées aux élus étudiants issus des filières paramédicales dans les conseils soulignés.

### **Les conseils centraux**

Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

*La Vice-Présidence Étudiante (VPE) est assurée par un binôme paritaire qui travaille ensemble sur les différents dossiers*

*Un Vice-Doyen Étudiant (VDE) est élu au sein de l'équipe du conseil d'UFR pour assurer un suivi des problématiques de l'UFR santé dont celles du CFUO*

## **L'engagement d'élus étudiant**

Le département d'orthophonie valorise l'engagement d'élus étudiant en :

→ Validant 30 heures de stage libre pour l'ensemble du mandat de manière automatique.

**Pour avoir plus de renseignements :**



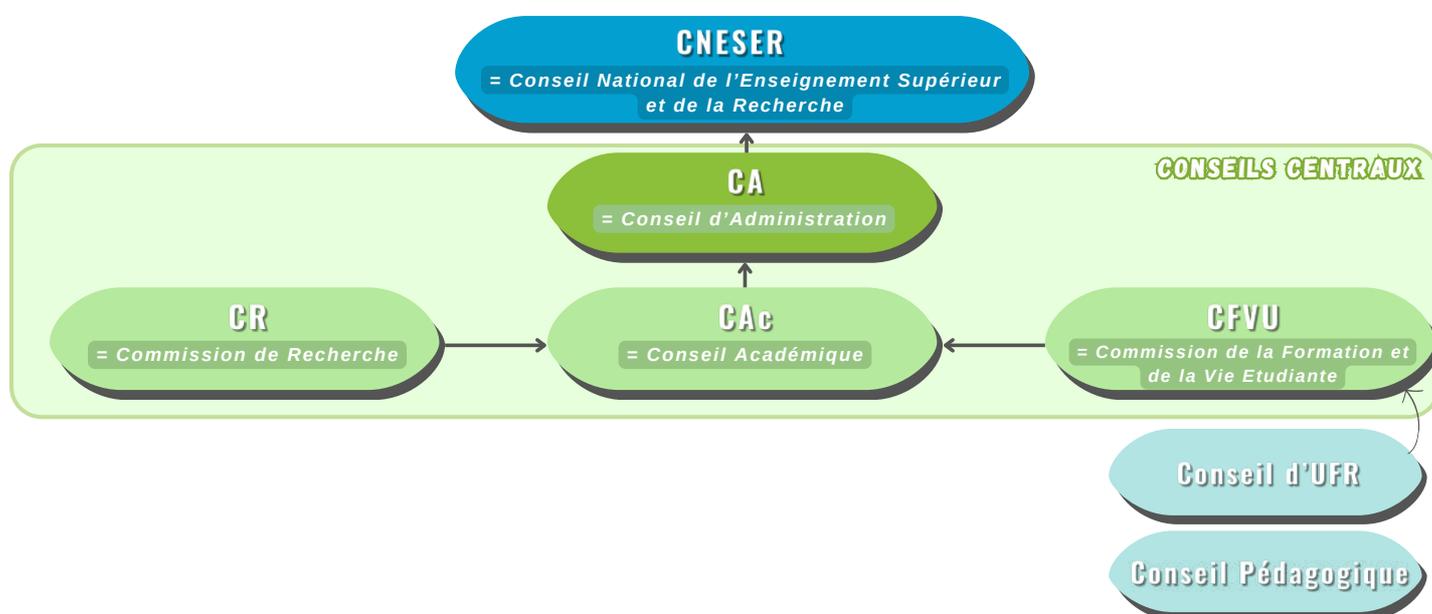
[bureau@agemp.org](mailto:bureau@agemp.org)

L'équipe d'élus UFR :

[elus.purpanrangeuil@gmail.com](mailto:elus.purpanrangeuil@gmail.com)

# Tours

L'université de Tours est un établissement récent puisqu'elle a été fondée en 1971 en regroupant les quelques facultés qui s'étaient installées sur le territoire depuis une dizaine d'années. Elle s'étoffe, s'enrichit et s'agrandit au fil des années et est aujourd'hui la plus grande université de la région Centre Val de Loire en accueillant 29 000 étudiants.



## Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est propre au département d'orthophonie. En effet, il réunit l'administration, c'est-à-dire le directeur pédagogique, le directeur administratif et le responsable des stages et de la pédagogie, ainsi que les enseignants, les délégués des différentes promotions, les élus UFR et parfois le Vice-Président en charge des études et des élus de l'ATFO ou encore les Co-Présidents de l'association.

Il se tient tous les semestres pour évoquer les problématiques des étudiants en orthophonie.

## Le conseil d'UFR et les conseils centraux

Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 14 et 15 du guide.

### *Les projets à venir*

Les élus travaillent actuellement sur l'instauration d'une CBVE : Commission du Bureau de la Vie étudiante. Il s'agit d'un conseil réunissant tous les élus étudiants issus des conseils centraux (CFVU, CR, CA) et UFR et présidé par le VPE. L'objectif est d'aider les élus centraux dans leurs prises de décision mais également de coordonner les différents points de votes. Il s'agit d'un conseil consultatif qui permet d'instaurer un véritable espace d'échanges entre les élus étudiants siégeant aux différents niveaux de l'Université.

Les équipes d'élus UFR tentent quant à elles de mettre en place des bureaux des usagers (c'est-à-dire des étudiants) pour faciliter les échanges.

***Un Vice-Président  
Étudiant (VPE) est élu  
au sein de l'équipe de la  
CFVU mais il travaille  
sur tous les dossiers des  
conseils centraux  
(CFVU, CR et CA)***

## L'engagement d'élus étudiant

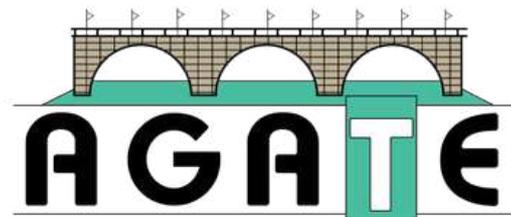
Il existe les open badges de l'Université de Tours :

- permettent de valoriser l'engagement étudiant en reconnaissant leur savoir faire
- pour cela il faut remplir un formulaire sur le site de l'université en décrivant l'expérience et ce qu'elle a pu apporter.

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

- dédiant une UE optionnelle obligatoire lors de leurs master 1 et 2 permettant ainsi de valider des ECTS par le biais de leur expérience associative et d'élus.

*Pour avoir plus de renseignements :*



[contact.federation.agate@gmail.com](mailto:contact.federation.agate@gmail.com)

The background is a solid teal color with a repeating pattern of white line-art icons. The icons include an open book, a graduation cap, a laptop, a pen, and a typewriter. These icons are scattered across the entire page, creating a textured, educational feel.

**MERCI**

*aux élus qui  
s'engagent pour  
nous représenter*